La protection des déposants

Société d'assurance-dépôts du Canada
Rapport annuel 2001-2002

Société d'assurance-dépôts du Canada
Canada Deposit Insurance Corporation

Canada

Société d'assurance-dépôts du Canada
Canada Deposit Insurance Corporation

Ronald N. Robertson, c.r.

Président du conseil d'administration
Chairman of the Board

Le 28 juin 2002

L'honorable John Manley, c.p., député
Ministre des Finances
140, rue O'Connor
L'Esplanade Laurier
21e étage, tour est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre ainsi qu'au secrétaire d'État aux Institutions financières internationales le rapport annuel de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2002.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

50, rue O'Connor
Pièce 1707
C.P. 2340, Succ. D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

50 O'Connor Street
Suite 1707
P.O. Box 2340, Stn. D
Ottawa, Ontario
K1P 5W5

Canada

La protection des déposants

Table des matières

Message du président du conseil	ii
Message du président et chef de la direction	iv
Points saillants en 2001-2002	1
Activités et réalisations	7
Rendement et profil des institutions membres	21
Régie de la Société	40
Renseignements utiles sur la SADC	54
Revue financière	56
Glossaire	77

Message du président du conseil

Le 17 avril 1967, le Parlement canadien adoptait la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Depuis sa création, il y a trente-cinq ans, la SADC s'est occupée de la faillite de 43 banques, sociétés de fiducie et sociétés de prêt qui détenaient 23,4 milliards de dollars en dépôts assurés. Pour marquer cet anniversaire, il semble approprié d'orienter la réflexion sur le point central de nos actions : la protection des déposants. Nous avons donc élaboré le rapport de cette année autour du thème « La protection des déposants ».

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* le précise expressément : nous devons nous acquitter de notre mandat à l'avantage des déposants et de manière à minimiser les risques de perte financière pour la Société puisque, en cas d'insolvabilité d'une institution membre, tous les dépôts, assurés ou non, sont classés au même rang. Le travail que nous accomplissons pour réduire au minimum les pertes de la Société sert les intérêts de tous les déposants en diminuant les risques de faillite.

Le système financier canadien jouit d'une bonne santé et d'une grande stabilité, et aucune institution membre n'a fait faillite depuis plus de cinq ans. Néanmoins, même les entreprises présentant tous les signes d'une santé florissante ne sont pas à l'abri des mauvaises pratiques de gestion, des erreurs commises par des tiers et de l'évolution de la conjoncture. C'est pourquoi la SADC continue de maintenir, voire de renforcer sa capacité d'intervention dans toutes les situations. Elle poursuit également son programme de sensibilisation du public pour encourager les déposants à se renseigner davantage sur l'assurabilité des produits financiers qu'ils achètent.

L'expérience montre que le travail de prévention est primordial. En ce sens, notre collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est une condition essentielle au succès de notre démarche. De plus, suite aux modifications apportées à sa loi constitutive en 2001, la SADC doit dorénavant se forger sa propre opinion quant aux risques que posent ses institutions membres. Ces changements ont favorisé le développement d'un partenariat plus efficace entre la SADC et le BSIF et les autorités de réglementation provinciales, car nous veillons ensemble à ce que les profils de risque des institutions membres soient établis sur la base de la meilleure information possible.

L'expérience acquise par la SADC dans le règlement des cas d'insolvabilité a démontré que la réussite et la santé financière de nos institutions membres exigent de saines pratiques de régie d'entreprise. À cette fin, notre mandat requiert aussi que nous favorisions l'instauration de pratiques commerciales et financières saines. Nous avons mis en vigueur en 2001 les nouvelles *Normes des pratiques commerciales et*

. . . IL SEMBLE APPROPRIÉ D'ORIENTER LA RÉFLEXION SUR LE POINT CENTRAL DE NOS ACTIONS : LA PROTECTION DES DÉPOSANTS.

financières saines de la SADC auxquelles toutes nos institutions membres doivent se conformer. Les Normes ainsi que le *Règlement administratif sur les primes différentielles* constituent pour ces institutions des mesures efficaces d'incitation à la gestion prudente de leurs activités.

Au cours de la dernière année, la SADC a continué d'améliorer sa situation financière. De plus, ses institutions membres ont enregistré de façon générale de très bons résultats financiers. Compte tenu de ces résultats, le conseil d'administration de la SADC a recommandé au Ministre une réduction de 50 pour 100 du taux de prime imposé aux institutions membres pour le prochain exercice comptable des primes. Il s'ensuivra que nos institutions les mieux cotées verseront des primes de 2 points de base seulement, comparativement aux primes de 17 points de base prélevées par la SADC au cours des exercices comptables des primes 1994 à 1998, période où elle devait éliminer son déficit et rembourser ses emprunts au Trésor.

Sur le plan international, l'an dernier la SADC a aidé des pays qui ont sollicité son aide pour implanter leur régime d'assurance-dépôts ou renforcer leur programme en place. De telles occasions sont bénéfiques pour la SADC puisqu'elles permettent à ses employés d'accroître leur expérience et de perfectionner leurs compétences. Notre président et chef de la direction, Jean Pierre Sabourin, qui a assuré la présidence du Groupe de travail sur l'assurance-dépôts créé par le Forum pour la stabilité financière, a été invité à mettre en place une association internationale des assureurs-dépôts. L'invitation faite à M. Sabourin de mener à bien une telle entreprise est un témoignage tout à son honneur et à celui de la SADC. Au nom de tous les membres du conseil, je le félicite pour ses nombreuses réalisations.

La composition du conseil d'administration de la SADC a subi des changements au cours de l'exercice écoulé. Nous avons fait nos adieux à deux membres qui ont joué un rôle marquant dans les travaux du conseil. Après plus de sept ans, Colin P. MacDonald a quitté ses fonctions d'administrateur et de président du Comité des ressources humaines et de la rémunération. John R. V. Palmer a quitté son poste de surintendant des institutions financières et s'est ainsi retiré du conseil d'administration de la SADC après y avoir siégé pendant sept ans. Leurs précieuses observations et leurs judicieux conseils nous manqueront. Par suite de la promulgation de la récente loi régissant le secteur des services financiers, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, Bill Knight, est devenu membre d'office du conseil d'administration de la SADC. Nous l'accueillons avec grand plaisir parmi nous.

Nous avons tout au long de l'exercice poursuivi un objectif particulier. Nous avons cherché à axer davantage l'orientation générale des travaux de la Société sur des questions stratégiques en vue de mieux servir les intérêts des déposants canadiens. Nous avons certes accompli un travail important et nous continuerons de renforcer cette base solide dans l'année qui vient. Grâce à l'assiduité et au dévouement des membres du conseil d'administration et des employés de la SADC, nous continuerons, j'en suis sûr, à bien répondre aux besoins des déposants tout en relevant les défis qui nous attendent.

R.N. Robertson, c.r.

Message du président et chef de la direction

À la fin de l'exercice, la SADC jouit encore d'une situation financière solide qui s'appuie sur le fait qu'aucune institution membre n'a fait faillite. L'exercice écoulé s'est soldé par un surplus de 486 millions de dollars.

Durant l'exercice 2001-2002, la SADC a adopté des stratégies d'entreprise lui permettant de bien s'acquitter de son mandat et a mis l'accent sur diverses activités pour assurer la réussite de ces stratégies. Pour gérer les risques liés au rôle d'assureur-dépôts de la Société, nous avons continué à perfectionner les mesures d'évaluation du profil de risque global des institutions membres. Nous avons aussi terminé la mise à jour des *Normes des pratiques commerciales et financières saines* de la SADC. Cette entreprise de modernisation exécutée sur deux ans, constamment enrichie des observations et propositions des divers intervenants du secteur d'activité, a produit un outil de gestion fort utile auquel nous aurons recours également pour évaluer la solidité et la stabilité des institutions membres de la SADC.

Nous avons poursuivi notre programme d'information du public dont l'une des composantes clés – nos annonces télévisées – a permis d'accroître la sensibilisation du public à l'assurance-dépôts. Cette campagne visait, entre autres, à signaler aux déposants l'importance de savoir si les produits dans lesquels ils placent leur argent sont bel et bien assurés et à leur faire connaître les sources où ils peuvent obtenir cette information fondamentale. La SADC continuera d'examiner les meilleurs moyens possibles pour transmettre aux déposants les connaissances qui leur sont essentielles pour prendre des décisions éclairées. À cette fin et pour le compte de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), la Société a incorporé à son service d'information sans frais un volet concernant les demandes de renseignements des consommateurs de produits financiers. Le regroupement de ces services communs aux deux organismes a permis de réduire les frais généraux dans ce secteur et de nouer un lien étroit entre la SADC et l'ACFC.

La SADC continuera d'examiner les meilleurs moyens possibles pour transmettre aux déposants les connaissances qui leur sont essentielles pour prendre des décisions éclairées.

Les événements tragiques du 11 septembre dernier nous ont amenés à redoubler de prudence en matière de sécurité et à passer soigneusement en revue notre plan de reprise des activités. Nous avons confirmé que toutes les mesures utiles avaient été prises à ces chapitres. La mise à l'essai de notre plan de reprise des activités nous a permis de vérifier qu'il serait parfaitement exécutable en cas de besoin.

La SADC a maintenu sa présence sur la scène internationale tout au long de l'exercice. En qualité de président du Groupe de travail sur l'assurance-dépôts, créé par le Forum pour la stabilité financière, j'ai déposé le rapport final de ce groupe en septembre 2001. Par ailleurs, la SADC a accueilli des délégations étrangères et, à la demande de la Hong Kong Monetary Authority, a aidé cet organisme à se doter d'un système de remboursement des dépôts assurés. Tout récemment, j'ai été invité à présider l'Association internationale des assureurs-dépôts, un honneur que j'ai accepté volontiers. En menant des activités dans le monde entier, la Société offre à ses employés l'occasion unique d'échanger sur des pratiques exemplaires avec leurs homologues d'autres pays.

Nos employés sont les piliers de la SADC. Durant l'année, la Société a effectué auprès de son personnel un sondage dont les résultats sont venus confirmer le très bon moral des troupes et renforcer l'excellente réputation du milieu de travail de la SADC. Au moment d'entreprendre ma onzième année à la direction de la Société, je continue de penser à la chance que j'ai d'être entouré d'une équipe de professionnels aussi talentueux. Le succès de la SADC procède également du leadership et de l'appui des membres de son conseil d'administration ainsi que de son président, Ron Robertson, à qui je suis des plus reconnaissant. C'est avec enthousiasme qu'au cours des prochaines années je compte continuer avec eux à remplir notre mandat.

J.P. Sabourin

Les membres de la haute direction

Les membres de la haute direction participent activement à toutes les fonctions internes de la Société ainsi qu'aux initiatives prises conjointement avec leurs homologues fédéraux, provinciaux et des organismes internationaux. L'équipe est composée de :

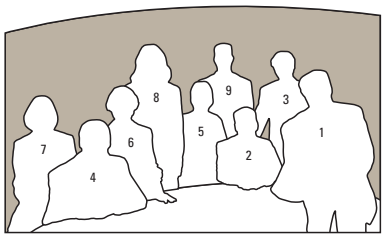

1) J.P. Sabourin

2) Guy Saint-Pierre

3) Wayne Acton

4) Bert Scheepers

5) M. Claudia Morrow

6) Gillian Strong

7) Margaret Saxon-Kopke

8) Patricia Griffin-Dobson

9) Keith Adam

Points saillants en 2001-2002

La SADC s'était fixé quatre objectifs généraux pour l'exercice 2001-2002. Visant à faire le lien entre le mandat légal de la SADC et les nombreuses activités qu'elle a menées au cours de l'exercice, ces objectifs étaient les suivants :

- » Assurer la stabilité financière et l'exploitation efficace de la Société
- » Gérer proactivement les risques liés à l'assurance-dépôts
- » Évaluer et améliorer continuellement les relations avec les parties intéressées
- » Maintenir un effectif et des connaissances solides

La Fiche de rendement de la SADC est l'un des outils qui permet de lier le rendement de la Société au processus de gestion stratégique de cette dernière. Elle sert à suivre et à évaluer la réalisation des stratégies prévues, et à en rendre compte. Ces résultats sont mesurés d'après un ensemble de cibles de rendement prédéterminées.

La Fiche de rendement qui suit dresse la liste détaillée des principales stratégies de soutien adoptées dans l'année pour appuyer les quatre objectifs généraux de la Société. Dans l'ensemble, la SADC a obtenu d'excellents résultats. Sur les 37 stratégies clés décrites dans le Plan d'entreprise 2001-2002 de la SADC (le « plan »), 89 pour 100 d'entre elles (soit 33) ont progressé comme prévu, dans les limites des budgets, et ont été menées à terme. De la même manière, le plan énonce 11 mesures de rendement et cibles sur lesquelles 91 pour 100 d'entre elles (soit 10) ont été atteintes ou même dépassées. La Fiche de rendement est suivie d'un aperçu des écarts enregistrés par rapport aux cibles.

Fiche de rendement 2001-2002

(au 31 mars 2002)

Objectif général : Assurer la stabilité financière et l'exploitation efficace de la Société

Principales stratégies de soutien	– Mesurer et gérer efficacement le rendement à tous les paliers ▲ – Concevoir des outils de prévisions économiques et financières afin d'améliorer proactivement l'administration de la Société ▲ – Revoir le provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts et examiner le bien-fondé d'une caisse d'assurance-dépôts ▲ – Assurer l'efficacité de la gestion de trésorerie ▲ – Gérer les outils de gestion de façon efficace et économique ▲ – Poursuivre la phase 2 du SADIM (entrepôt de données) ▲ – Revoir la conception des systèmes existants ou les améliorer (modèle d'évaluation, système de remboursement des dépôts assurés, système intégré d'information financière) ▼ – Mettre en œuvre de nouvelles technologies (extranet, vidéoconférences et communication sans fil) ▲ – Accroître le rendement de la Société au chapitre de l'usage des langues officielles ▲ – Réaliser les grands objectifs de communication de la Société de manière efficace et professionnelle, et en temps opportun ▲ – Accroître les capacités de transmission électronique de l'information ▲

Mesures	**Cibles**	**Résultats par rapport aux cibles**
Rendement par rapport au budget	» Respect des budgets d'exploitation et des investissements, à ± 5 pour 100	» Les frais d'exploitation réels dépassaient de 919 000 $ (soit de 4,2 pour 100) le budget. ▲
Établissement d'une provision ou d'un surplus-caisse, ou les deux, calculés selon une méthode adéquate	» Méthode adéquate de calcul de la provision (ou surplus-caisse, ou les deux) en place d'ici le 31 mars 2002	» Pendant l'exercice, la SADC a terminé l'examen de sa méthode de provisionnement des pertes. Le concept d'une caisse d'assurance-dépôts sera développé à compter de 2002-2003. ▼
Toute recommandation issue d'une vérification ou d'un examen spécial, ou les deux, est relevée et fait l'objet d'une réponse en temps opportun	» Réponse adéquate, efficace et en temps opportun à toutes les recommandations issues d'une vérification ou d'un examen spécial	» Des tableaux de suivi des recommandations relatifs à chaque rapport de vérification produit ont été soumis au Comité de vérification. La SADC a répondu en temps opportun aux recommandations et le comité s'est vu informé régulièrement de l'état du dossier de chacune. ▲

Légende de la Fiche de rendement de la SADC :

- ▲ Atteinte des résultats prévus dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou budget dépassé
- ● Interruption, retard considérable ou dépassement très important du budget

Objectif général : Gérer proactivement les risques liés à l'assurance-dépôts

Principales stratégies de soutien	– Parachever l'actualisation des *Normes des pratiques commerciales et financières saines* pour qu'elles reflètent davantage les concepts actuels de gestion des risques ▲ – Mettre en place et administrer un programme relatif au respect des Normes ▲ – Se doter de la capacité d'évaluer régulièrement et en temps opportun le risque que représentent les institutions membres pour la SADC ▲ – Gérer le risque que représentent les institutions membres en difficulté ▲ – Apporter des modifications à la Police d'assurance-dépôts ▲ – Tenir à jour les règlements administratifs relatifs à la demande d'assurance-dépôts et à l'exemption d'assurance-dépôts et administrer les processus connexes ▲ – Concevoir, mettre en œuvre et tenir à jour ce qui se fait de mieux en outil convivial d'évaluation et de gestion des risques ▲ – Tenir à jour le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* de la SADC et administrer le processus connexe d'approbation du Répertoire des dépôts assurés ▲ – Faire preuve d'innovation en matière d'étude, de recherche et d'établissement de politiques ▲ – Faire connaître et comprendre l'assurance-dépôts et le rôle de la SADC auprès du public ▲ – Élaborer un plan de communication relatif au remboursement des dépôts ▲

Mesures	**Cibles**	**Résultats par rapport aux cibles**
Pertinence et tenue à jour des *Normes des pratiques commerciales et financières saines*	» Parachever l'actualisation des Normes et des processus administratifs connexes et mettre en place un mécanisme efficace assurant la tenue à jour et la pertinence des Normes	» Les Normes révisées sont entrées en vigueur en octobre 2001 et les processus administratifs connexes sont en cours d'achèvement. La tenue à jour des Normes fait l'objet de travaux permanents. ▲
Communication aux institutions membres et au public de renseignements uniformes sur le Répertoire des dépôts assurés, les changements survenus récemment au sein de la SADC, les modifications apportées à la législation, etc.	» Renseignements produits et diffusés à toutes les institutions membres et au public	» Les renseignements concernant des changements survenus au sein de la SADC ou dans la législation ou concernant d'autres questions d'intérêt sont communiqués de façon adéquate aux institutions membres et au public par la voie de documents de travail et de communiqués, et sur le site Web de la SADC. ▲
Capacité et aptitude à évaluer les risques liés aux institutions membres	» Conception et mise en œuvre d'un système d'évaluation des risques et de processus connexes	» Au cours de l'exercice, la SADC a mis en place un système et des méthodes d'évaluation des risques. Toutes les institutions membres ont été évaluées au moyen de ces méthodes et continuent de l'être. ▲
Degré de préparation de la SADC à faire face à la faillite de toute institution membre, quelle que soit sa taille	» Mise en place de plans d'action permettant de faire face à la faillite d'institutions membres de tous types et de toutes tailles	» La planification d'urgence a donné lieu à la production d'une documentation sur : l'identification des causes possibles de faillite, les pouvoirs de la SADC et d'autres organismes, les ressources et les techniques de la SADC en matière de règlement des faillites, et l'examen de solutions utilisées dans d'autres pays. ▲

Fiche de rendement 2001-2002

(au 31 mars 2002)

Objectif général : Évaluer et améliorer continuellement les relations avec les parties intéressées

Principales stratégies de soutien	– Continuer d'appliquer, en collaboration avec le BSIF, l'entente d'alliance stratégique SADC-BSIF ▼ – Établir et cultiver des liens de coopération étroits avec les institutions membres, le BSIF, la Banque du Canada, le ministère des Finances, les organismes de réglementation provinciaux, les associations du secteur et les organismes internationaux ▲ – Continuer d'étendre les liens de la SADC avec l'étranger afin de favoriser les échanges internationaux sur les questions liées à l'assurance-dépôts ▲ – Accroître la crédibilité de la SADC par le biais d'allocutions et en participant à des activités externes ▲ – Continuer de collaborer avec le Forum pour la stabilité financière et d'apporter un soutien aux gouvernements et assureurs-dépôts d'autres pays ainsi qu'à des organismes internationaux, entre autres en participant régulièrement à des conférences et à des séminaires ▲

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
Degré de sensibilisation des déposants	» Sensibilisation accrue d'une année à l'autre pour arriver à un degré de sensibilisation d'au moins 70 pour 100 après cinq ans	» Étude des résultats du sondage sur la sensibilisation des déposants mené en mars 2002. Degré de sensibilisation en augmentation constante et en voie d'atteindre l'objectif fixé dans les délais prévus. ▲
Degré de conformité de la SADC aux règles de gestion des autorités (y compris une réponse adéquate à toutes les recommandations issues des vérifications et des examens spéciaux de la Société)	» Conformité totale de la SADC	» Entière conformité aux exigences légales des autorités en matière de rapport et de déclaration. Réponse adéquate à toutes les recommandations issues des vérifications et des examens spéciaux au moyen d'un tableau de suivi consolidé pour l'ensemble de la Société ; le Comité de vérification assure le suivi. ▲

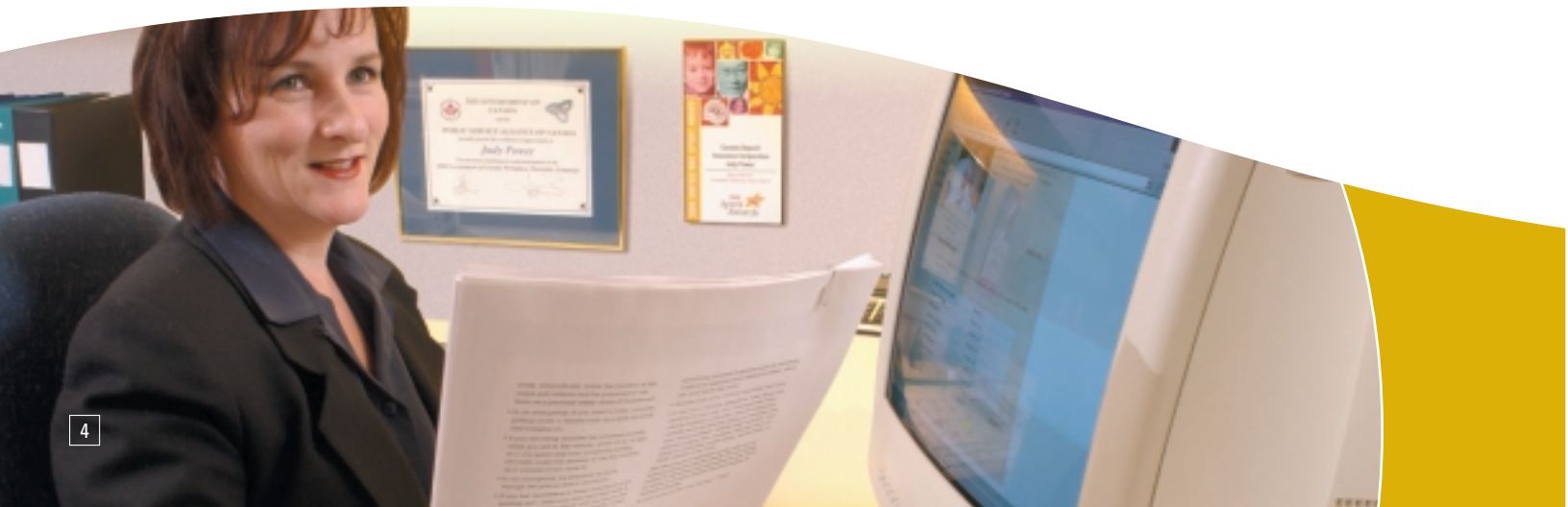

Objectif général : Maintenir un effectif et des connaissances solides

Principales stratégies de soutien	– Offrir des programmes de formation individuels, collectifs et axés sur les deux langues officielles ▲ – Poursuivre le travail auprès d'autres assureurs-dépôts à l'étranger, afin de partager le savoir ▲ – Mettre en place un système de gestion du fonds de renseignements ● – Mettre sur pied des activités de communication favorisant le travail d'équipe et la communication ouverte ▲ – Mettre en œuvre la prochaine génération du système de remboursement des dépôts exploitable sur ordinateur personnel ▼ – Posséder les outils informatiques nécessaires au remboursement des dépôts (ROADMAP – logiciel facilitant le processus de remboursement) ▲ – Donner des cours et des exposés sur les réclamations et les recouvrements, à l'étranger ▲ – Mettre en place un système de gestion électronique des documents ▲ – Programme de gestion du savoir à l'échelle de la Société ▲ – Plans d'urgence ▲

Mesures	**Cibles**	**Résultats par rapport aux cibles**
Capacité de la SADC de garder un personnel possédant les compétences, les qualités et l'expérience requises pour s'acquitter de ses responsabilités grâce à un recrutement efficace, une bonne rémunération, une planification appropriée de la relève, une formation efficace et un milieu de travail stimulant	» Pourcentage des ressources allouées aux activités de formation et de perfectionnement chaque année : 300 000 $ ou 1,4 pour 100 de l'ensemble des dépenses	» Les ressources réelles allouées aux activités de formation se sont élevées à 270 000 $, soit 1,2 pour 100 du total des frais d'exploitation. Les programmes de formation prévus pour l'exercice ont, dans certains cas, été annulés en raison du volume de travail à l'interne. La formation des nouveaux employés et des employés en poste a eu priorité sur le perfectionnement. ▲
Gestion et transfert du savoir, apprentissage et croissance : il convient d'allouer aux employés le temps, les ressources financières et l'encouragement dont ils ont besoin pour acquérir les compétences nécessaires à l'amélioration de leur rendement, sur les lieux de travail et en formation	» Connaissances explicites et informations de la SADC tenues à jour et accessibles au moyen d'un système de gestion électronique des documents	» Le premier volet du système de gestion électronique des documents a été mis en place et est complètement opérationnel. ▲

Aperçu des écarts enregistrés par rapport aux cibles

Objectif général : Assurer la stabilité financière et l'exploitation efficace de la SADC

Stratégie	▼ **Revoir la conception des systèmes existants ou les améliorer (modèle d'évaluation, système de remboursement des dépôts assurés, système intégré d'information financière)** Comme il a fallu concentrer les efforts sur des stratégies prioritaires, la réalisation de cette stratégie a été retardée au cours de l'exercice. Par exemple, les coûts liés au formulaire électronique relatif aux primes différentielles des institutions membres dépassent les prévisions pour la période. Il a donc fallu répartir autrement des fonds réservés à d'autres stratégies, ce qui repousse à 2002-2003 la réalisation de ces dernières.
Cible	▼ **Méthode adéquate de calcul de la provision (ou surplus-caisse), ou les deux, en place d'ici le 31 mars 2002** Les variables qui sous-tendent la méthode de provisionnement des pertes de la SADC ont été mises en relief en 2001-2002. Les travaux concernant la méthode de calcul de la caisse d'assurance-dépôts ont été repoussés à 2002-2003. Il a été décidé de séparer les deux projets en examinant d'abord la méthode et en envisageant ensuite les avantages d'une caisse d'assurance-dépôts.

Objectif général : Évaluer et améliorer continuellement les relations avec les parties intéressées

Stratégie	▼ **Continuer d'appliquer, en collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières, l'entente d'alliance stratégique SADC-BSIF** Du fait des récentes modifications apportées à la législation, l'entente actuelle nécessite plusieurs changements. En 2001-2002, des travaux considérables ont été entrepris pour revoir l'entente. Une version finale est en voie d'être achevée. La nouvelle entente sera complétée en 2002-2003.

Objectif général : Maintenir un effectif et des connaissances solides

Stratégie	● **Mettre en place un système de gestion du fonds de renseignements** En raison d'une réaffectation des ressources, la mise en oeuvre de ce système a été reportée au prochain exercice.
Stratégie	▼ **Mettre en oeuvre la prochaine génération du système de remboursement des dépôts exploitable sur ordinateur personnel** Bien qu'il soit fonctionnel, le système en place doit être mis à jour. Plusieurs étapes de ce projet se déroulent comme prévu. D'autres aspects, comme celui de l'analyse et de l'application véritable des recommandations qui en découlent, ont été repoussés. Ils font partie des grandes stratégies prioritaires de 2002-2003.

Activités et réalisations

Au cours de l'exercice 2001-2002, la SADC a continué de faire progresser divers dossiers importants. Elle a entre autres actualisé ses *Normes des pratiques commerciales et financières saines* (les Normes) et en a fait la promotion auprès de ses institutions membres, elle a évalué les risques auxquels sont exposées ses institutions membres et s'est assurée qu'elle était prête à intervenir en cas de faillite de l'une d'entre elles, elle a échangé information et expérience avec des organismes canadiens et étrangers et a fait mieux connaître l'assurance-dépôts auprès du public. La présente section donne un aperçu des principales activités que la Société a menées au cours de l'exercice. Elles sont regroupées sous les éléments du mandat légal sur lequel elle articule ses travaux.

La SADC a pour mandat …

» de fournir de l'assurance-dépôts

» de participer à l'instauration de pratiques commerciales et financières saines

» d'encourager la stabilité du système financier

… à l'avantage des déposants, et de manière à minimiser ses risques de perte financière.

Les appels acheminés au service d'information sans frais de la SADC ont augmenté de plus de 20 pour 100 depuis 2000. L'an dernier, les agents d'information ont répondu à plus de 16 000 appels.

Fournir de l'assurance-dépôts

Évaluation des risques des institutions membres

La réduction au minimum des risques de perte financière de la SADC est un élément essentiel de ses activités et fait partie de son mandat légal. Dans cette optique, la Société a accordé une importance considérable durant l'exercice 2001-2002 à la mise en place d'un nouveau cadre d'évaluation des risques. Ses efforts ont porté sur le renforcement de sa capacité d'évaluation des risques et sur l'analyse de chaque institution membre.

La fonction d'évaluation des risques de la Société bénéficie désormais de mises à jour fréquentes concernant le contexte dans lequel évoluent ses institutions membres, y compris de rapports sur les questions d'actualité qui touchent le secteur bancaire, sur les perspectives économiques nationales et provinciales et sur les secteurs d'activité nord-américains. Les nouveaux mécanismes de partage de l'information entre la SADC et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont également contribué sensiblement à l'expansion de la fonction d'évaluation des risques. Les gestionnaires des risques de la SADC et les examinateurs du BSIF se réunissent désormais plus fréquemment pour échanger et étudier des données sur toutes les institutions membres. Cet échange constant d'informations touchant les institutions membres améliore l'utilisation que l'on fait des données provenant du BSIF et permet aux deux organismes d'appréhender tous les aspects des risques auxquels elles s'exposent. Les ententes d'échange de renseignements conclues avec les organismes de réglementation provinciaux et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec demeurent en place.

Si la SADC s'est attachée en premier lieu à faire le point sur les risques de chacune de ses institutions membres, elle a également continué à dresser le profil de l'ensemble d'entre elles. En mars 2002, le conseil d'administration a assisté à un exposé détaillé faisant le point sur les institutions membres. Cette mise à jour annuelle fait ressortir les tendances et les risques propres à l'ensemble des institutions, de même que les risques afférents aux différentes catégories d'institutions. La SADC poursuivra l'analyse approfondie des enjeux liés à ses institutions membres au cours de l'exercice 2002-2003.

Amélioration du mode de provisionnement

En tant que société d'État, la SADC est tenue de se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui exige entre autres qu'elle dresse ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Selon ces principes comptables, la Société doit prévoir une provision pour pertes liées à l'assurance des dépôts détenus par ses institutions membres, si elle peut en estimer le montant de façon raisonnable.

La technologie de l'information joue un rôle toujours plus grand dans la transmission, la réception et l'évaluation de données internes et externes.

Si la méthode de provisionnement de la SADC a fourni des estimations raisonnables à l'égard de ces pertes depuis sa conception pendant l'exercice 1996-1997, une refonte s'imposait. L'an dernier, la Société a entrepris une révision globale de cette méthode de provisionnement. Cette révision a permis de définir plus précisément les variables qui sous-tendent cette méthode de manière à englober les meilleures données à la disposition de la Société. Les changements apportés au mode de provisionnement sont décrits plus longuement à la section Analyse par la direction.

Optimisation de la technologie de l'information

La technologie de l'information joue un rôle toujours plus grand dans la transmission, la réception et l'évaluation de données internes et externes. L'un des principaux objectifs de la stratégie en matière de technologie de l'information dont s'est dotée la Société consiste donc à faciliter l'accès à l'information – principalement avec Internet.

Au cours de l'exercice 2001-2002, la Société a continué de mettre à niveau son réseau, dans le but de tirer profit de nouvelles technologies et de nouvelles applications de gestion. Conformément à cette stratégie, la SADC a également réduit le cycle de vie de sa plateforme technologique. En outre, la Société modernise ses méthodes d'élaboration de systèmes en y incorporant des pratiques exemplaires. Toujours pendant l'exercice 2001-2002, la SADC a procédé à l'examen de ses systèmes de sécurité, ce qui lui a permis de confirmer que la prudence lui dictait de continuer d'évaluer et d'adopter de nouveaux dispositifs de sécurité à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Les documents imprimés ne sont que l'un des éléments du vaste programme de sensibilisation du public mis en place par la SADC.

Diverses améliorations ont été apportées aux capacités d'analyse et de communication de la Société au cours de l'exercice. Par exemple, un nouveau système d'entreposage des données facilite les activités d'évaluation des risques grâce à des outils d'analyse très avancés. Ultérieurement, les employés de la SADC y trouveront toute une gamme de renseignements sur les institutions membres. Par ailleurs, la Société a amélioré ses systèmes pour permettre à ses institutions membres de lui transmettre par voie électronique et de manière sécurisée les renseignements servant à déterminer leur catégorie de tarification.

Accroissement de la sensibilisation du public

La SADC a poursuivi ses efforts en vue d'accroître la sensibilisation du public à l'assurance-dépôts. Dans le cadre d'une campagne nationale sur cinq ans, qui a vu le jour en 2000, la SADC a publié des publicités imprimées dans divers magazines financiers et d'intérêt général, et a diffusé des messages télévisés sur les grandes chaînes et les chaînes locales partout au pays. Conformément à l'entente de partenariat conclue avec la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, les messages télédiffusés dans cette province étaient subventionnés par les deux organismes.

Au cours de l'exercice, la SADC a réorganisé son site Web, qui permet désormais aux visiteurs de s'abonner à des bulletins sur les activités de la Société. Le nombre de visiteurs s'est accrû de 50 pour 100 en un an. Le graphique ci-dessous montre le nombre de visiteurs du site Web de la SADC au cours des cinq derniers exercices.

La Société a aussi maintenu son service d'information téléphonique sans frais, qui a répondu à près de 16 000 appels au cours du dernier exercice, soit une augmentation de près de 22 pour 100 par rapport à l'an 2000. Le graphique ci-dessous montre le nombre de demandes de renseignements par téléphone, reçues au cours des cinq derniers exercices.

La SADC a mis sur pied un service similaire pour le compte de la nouvelle Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), organisme visant à protéger et à informer les consommateurs de services financiers. La Société a conclu avec l'ACFC un accord de partage des coûts relatifs au personnel, au matériel et à d'autres dépenses.

La SADC continue de collaborer avec ses institutions membres dans le but de mieux informer les consommateurs. Adopté en 1996, le *Règlement administratif*

Nombre de visiteurs du site Web, de 1997-1998 à 2001-2002
(en milliers)

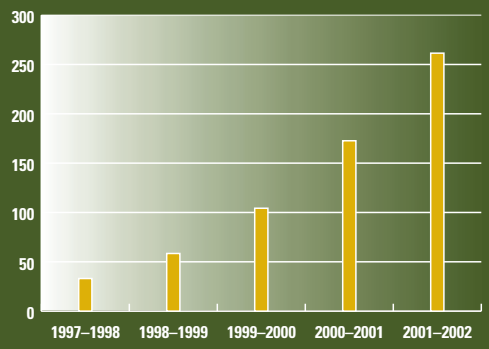

Appels reçus par le service d'information sans frais de 1997-1998 à 2001-2002
(en milliers)

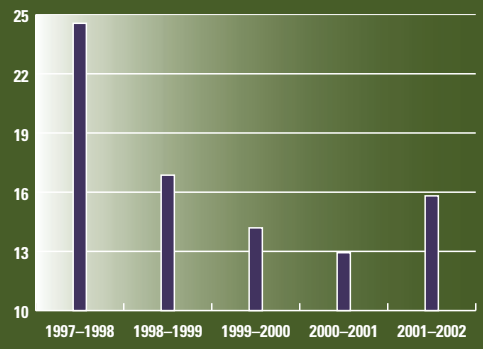

sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts oblige les institutions membres à tenir un répertoire de leurs produits de dépôt assurables par la SADC. Au cours du dernier exercice, la SADC a redoublé d'efforts pour faciliter l'accès à ces répertoires des dépôts assurables. Elle a entrepris un examen du règlement administratif et jugé nécessaire d'y apporter des modifications de manière à mieux renseigner les consommateurs sur les produits d'assurance-dépôts et sur les critères d'assurabilité. Au cours du prochain exercice, la Société consultera ses institutions membres sur la meilleure façon de fournir aux déposants de l'information exacte et en temps opportun et d'éviter d'accroître indûment le fardeau administratif de ces dernières.

Les activités de sensibilisation du public portent leurs fruits, comme en témoigne le plus récent sondage annuel commandé par la SADC. Comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous, 60 pour 100 des répondants au dernier sondage connaissaient l'existence de la SADC, comparativement à 47 pour 100 avant le début de la campagne. De plus, le nombre de Canadiens croyant à tort que les fonds communs de placement sont couverts par l'assurance-dépôts est passé de 40 à 32 pour 100. La SADC se servira des conclusions du dernier sondage pour définir l'orientation future de son programme de sensibilisation et pour envisager des modifications au règlement administratif.

Une augmentation de 50 pour 100 des visites du site Web de la SADC pendant l'année indique une sensibilisation croissante du public à l'importance de l'assurance-dépôts.

Résultats du sondage sur les activités de sensibilisation du public

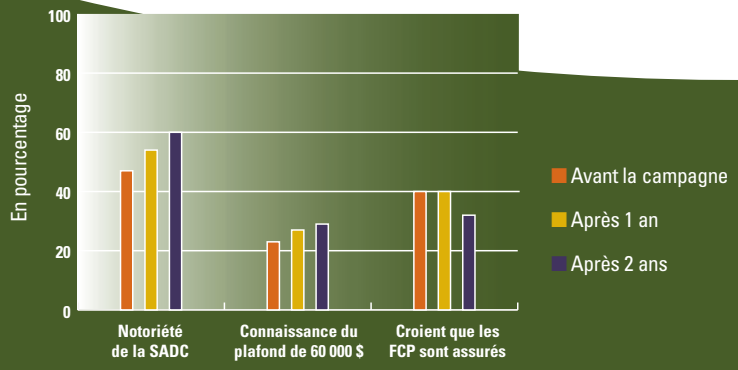

Minimiser les pertes de la Société

Le mandat de la SADC a été élargi en 1987 ; depuis, elle ne se limite pas à indemniser les déposants d'une institution membre qui fait faillite, mais possède les pouvoirs nécessaires pour réduire ou éviter les risques de perte pour elle-même. La SADC s'est donc dotée d'une politique lui permettant d'intervenir rapidement auprès des institutions membres en difficulté, a élaboré les *Normes des pratiques commerciales et financières saines* visant à rehausser les pratiques de régie interne des institutions membres ainsi que leurs mécanismes de gestion des risques, et a mis en place un barème de primes différentielles incitant les institutions membres à réduire leur profil de risque notamment. Résultat : les pertes de la SADC attribuables aux faillites survenues depuis 1987, exprimées en pourcentage des dépôts assurés, ont été la moitié moins élevées qu'avant 1987.

Recouvrements de réclamations en 2001-2002

Au cours de l'exercice, la Société a recouvré 40 millions de dollars de réclamations et de prêts auprès d'institutions ayant fait faillite, portant le total des recouvrements des cinq derniers exercices à 754 millions de dollars. Sur ces 40 millions de dollars, 22 millions proviennent d'Adelaide Capital Corporation, une institution de sauvetage détenant des actifs non liquides substantiels. Une autre tranche de 11 millions de dollars a été recouvrée auprès de la Norbanque, en vertu d'une entente visant les actifs résiduels, tandis que 7 millions ont été récupérés de la Société de placements hypothécaires Security Home. En outre, la Société a perçu 26 millions de dollars en recouvrement de sommes radiées. Les neuf dossiers de liquidation non réglés, essentiellement en raison de litiges non résolus, représentent en grande partie des actifs liquides.

Dossiers clos en 2001-2002

Au cours de l'exercice, la SADC, un liquidateur judiciaire ainsi qu'un gestionnaire d'actifs nommé privément ont mis fin aux dossiers de liquidation de la Norbanque et de la Compagnie d'épargne et d'hypothèques Settlers. Le dossier de la Banque Commerciale du Canada a également été clos.

Éléments d'actif faisant l'objet d'une entente de garantie de découvert

Le 31 décembre 1992, la SADC a conclu deux ententes de garantie de découvert (EGD) d'une durée de dix ans avec la Banque Toronto-Dominion (TD), pour faciliter l'acquisition d'un portefeuille évalué à quelque 9,8 milliards de dollars de la Compagnie Trust Central Guaranty. À l'époque, les prêts couverts s'élevaient à 7,1 milliards de dollars. Toutefois, les ententes fixaient le plafond des réclamations à 2,49 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice, la SADC a versé 10 millions de dollars en remboursement de pertes de revenu et de capital, ce qui porte à 162 millions le total des versements effectués depuis 1992. Le total des versements prévus jusqu'à la fin de 2002 ne représente que 60 pour 100 (181 millions de dollars sur un montant possible de 300 millions) du montant estimé au moment de l'entrée en vigueur des EGD. Le montant original de 7,1 milliards de dollars d'éléments d'actif couverts par les EGD n'est plus aujourd'hui que de 201 millions, étant donné que le remboursement

Au fil des ans, la SADC a recouvré quelque 200 millions de dollars grâce à des poursuites intentées contre des administrateurs, des dirigeants et des vérificateurs.

Réclamations, recouvrements et pertes de la SADC liés à l'actif d'institutions membres faillies

Actifs non liquides réalisés, en pourcentage du total des actifs non liquides (Stratégie d'intervention - Année de faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2002		Prévisions de pertes (gains) pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage du total attendu	en pourcentage des réclamations et des prêts	en pourcentage des réclamations et des prêts, en VAN[a]
Actifs entièrement liquidés entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002					
Cie d'épargne et d'hypothèques Settlers (Liquidation formelle - 1990)	84	66	100 %	21 %	26 %
Norbanque (Liquidation formelle - 1985)	321	223	100 %	29 %	66 %
Actifs liquidés à plus de 99 %					
Banque de Crédit et de Commerce - Canada (Liquidation formelle - 1991)	22	20	99 %	10 %	25 %
La Compagnie de fiducie Confederation (Liquidation formelle - 1994)	680	700	99 %	(3 %)	2 %
Saskatchewan Trust Co. (Liquidation formelle - 1991)	64	56	98 %	10 %	18 %
Actifs liquidés à 95-99 %					
Income Trust Co. (Liquidation formelle - 1995)	193	174	98 %	8 %	15 %
Adelaide Capital Corp. (CGT/TD) (Accord de gestion - 1992)	1 758	1 464	98 %	6 %	12 %
Shoppers Trust Co. (Liquidation formelle - 1992)	492	464	99 %	4 %	17 %
La Société de Prêts Standard/La Compagnie Trust Standard (Liquidation formelle - 1991)	1 321	1 122	99 %	14 %	25 %
Société de placements hypothécaires Security Home (Liquidation formelle - 1996)	42	41	97 %	1 %	17 %

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées sur une base annuelle aux fins du calcul de la valeur actualisée nette.

normal des prêts s'est poursuivi, que la TD a renouvelé d'autres prêts à ses propres risques, que d'autres institutions financières ont acquis certains prêts et que certains éléments d'actif ont été liquidés. La SADC continue de suivre de près ces EGD afin de réduire ses risques, surtout que ces ententes prendront fin le 31 décembre 2002.

Gestion des réclamations et des litiges

Tout au long de l'exercice 2001-2002, l'une des priorités de la SADC a consisté à tenter d'améliorer l'évaluation et la gestion du rendement des litiges. Au fil des ans, la SADC a recouvré quelque 200 millions de dollars grâce à des poursuites intentées contre des administrateurs, des dirigeants et des vérificateurs.

Révision du cadre réglementaire de la police d'assurance-dépôts

Pris en 1993, puis modifié en 1999, le *Règlement administratif relatif à la police d'assurance-dépôts* stipule les conditions que doivent remplir les institutions membres de la SADC. Le 7 mars 2002, le conseil d'administration a apporté de nouvelles modifications à ce règlement administratif. Mis en œuvre après une étude approfondie et des consultations auprès des institutions membres et de leurs associations, les modifications apportées au règlement administratif avaient pour but d'harmoniser la police d'assurance-dépôts avec des modifications apportées récemment à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et incluses aussi dans la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*, ainsi qu'à la *Loi sur les banques* et à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* et à leurs règlements. Parmi les principales modifications apportées au règlement administratif, certaines concernaient :

a) l'interdiction permanente de la part des institutions membres de divulguer toute information réglementaire concernant leur catégorie de tarification ;

b) l'obligation pour les institutions membres de respecter tout engagement pris à l'égard de la SADC et toute entente conclue avec elle ;

c) la clarification de l'obligation pour une institution membre de ne signaler à la SADC que les changements effectifs ou envisagés, susceptibles d'influer sur le fonctionnement ou la situation financière de l'institution membre, qu'il s'agisse du contrôle d'une filiale, ou encore d'une fusion, par constitution d'une nouvelle entité ou par absorption, d'un accord ou de l'acquisition d'une filiale ;

d) l'obligation pour les institutions membres de dresser et de conserver des registres qui décrivent exactement et entièrement leur actif et leur passif hors bilan.

Mise en place d'une organisation axée sur le savoir

En 2001-2002, la SADC a entrepris divers projets importants en matière de gestion du savoir. Elle a ébauché une stratégie de gestion du savoir qui guidera l'orientation de sa structure organisationnelle et ses investissements en personnel et en ressources technologiques nécessaires à la poursuite des projets de la Société. De plus, la SADC a commencé à inventorier ses activités clés, comme par exemple la planification d'urgence. Son travail d'intégration de ces activités à son cadre de gestion du savoir a considérablement progressé.

Promouvoir des pratiques commerciales et financières saines

Promouvoir le respect des *Normes des pratiques commerciales et financières saines* de la SADC

Aux termes de son mandat légal, la SADC est tenue d'établir des normes qui favorisent l'instauration de pratiques commerciales et financières au sein de ses institutions membres. À l'issue d'une série de vastes consultations qu'elle a menées auprès des institutions membres, de leurs associations professionnelles, des organismes de réglementation et des autres parties intéressées, la SADC a terminé la modernisation de ses *Normes des pratiques commerciales et financières saines* tout en simplifiant le processus de production des rapports exigés des institutions membres. Le nouveau Règlement administratif est entré en vigueur le 24 octobre 2001, et les institutions membres devront, entre le 15 juillet 2002 et le 14 juillet 2003, soumettre à la SADC un rapport de conformité aux nouvelles Normes.

La SADC reconnaît depuis longtemps qu'un milieu de travail favorable est essentiel pour améliorer la satisfaction et la productivité du personnel.

La mise à jour des Normes répond aux trois objectifs principaux de la SADC : aligner les Normes sur les pratiques de gestion en vigueur au sein des institutions bien gérées ; reconnaître que les structures organisationnelles et les processus de gestion varient selon différents facteurs tels la taille des institutions membres, leur diversité géographique et leurs activités commerciales ; assurer la cohérence et la compatibilité entre les Normes et les prescriptions des lois et règlements provinciaux et fédéraux.

La SADC a entrepris l'élaboration d'un cadre d'actualisation permettant d'envisager les éventualités où il conviendrait de nouveau de mettre à jour périodiquement les Normes ou de simplifier la procédure de déclaration connexe. Ce processus consistera essentiellement 1) à examiner régulièrement les mesures nationales et internationales que les autorités de réglementation et de surveillance (par exemple, le BSIF et les organismes de réglementation provinciaux, la Federal Deposit Insurance Corporation aux États-Unis et la Banque des règlements internationaux) auront prises en matière de contrôle, de régie d'entreprise, de gestion stratégique et de gestion du risque, 2) à tenir des réunions périodiques avec les autorités de tutelle, les institutions membres et leurs associations professionnelles, et 3) à faire valider périodiquement les Normes et le programme de déclaration connexe par des experts-conseils de l'extérieur.

Adoption de pratiques commerciales et financières saines

Parallèlement à l'entrée en vigueur des Normes chez ses institutions membres, la SADC procède à l'évaluation de ses propres pratiques, renforce son cadre de gestion stratégique et fait valider ses processus d'identification et de gestion des risques liés à son rôle d'assureur-dépôts.

Maintien d'un milieu de travail favorable

La SADC reconnaît depuis longtemps qu'un milieu de travail favorable est essentiel pour améliorer la satisfaction et la productivité du personnel. Dans cette optique, la Société a mené, l'an dernier, un sondage auprès de ses employés en vue de prendre la mesure de leur satisfaction au travail et de cerner les améliorations à apporter au sein de l'organisation. Les résultats du sondage sur le moral des employés et leur degré de satisfaction se situent largement au-dessus des points de repère définis pour le secteur d'activité. D'autre part, les employés ont participé à des groupes de discussion dirigés par le président et chef de la direction. Ces tribunes avaient pour but de déterminer les mesures à prendre à l'égard de certaines questions soulevées dans le sondage qui, si elles étaient laissées sans réponse, pourraient à la longue être préjudiciables au moral et à la satisfaction des employés. Bon nombre des améliorations proposées sont en voie d'être réalisées, par exemple communiquer au personnel des renseignements plus détaillés sur l'orientation de la Société.

La SADC maintient une culture de sensibilisation aux questions d'équité et de diversité. En tant que société d'État, elle est tenue de se conformer à diverses dispositions législatives en la matière. En outre, elle reconnaît la nécessité d'ancrer ces principes dans la mentalité de son organisation. Les valeurs et l'éthique de la Société sont la pierre angulaire du comportement de ses employés. La SADC procède à l'heure actuelle à l'examen de divers documents internes portant sur les valeurs de la Société en vue d'en réunir l'information essentielle dans un code de déontologie qui s'appliquera à l'ensemble de l'organisation.

Pour donner suite à son engagement à servir les intérêts de la communauté dans son ensemble, la SADC s'occupe de sensibiliser ses employés à la protection de l'environnement. Durant l'exercice 2001-2002, elle a entrepris plusieurs activités à cette fin, dont l'aménagement d'installations de vidéo-conférence afin de réduire le temps de déplacement de ses employés entre ses bureaux d'Ottawa et de Toronto. Pour encourager son personnel à utiliser les transports en commun, la SADC a également mis en place un programme d'abonnement aux transports en commun par retenues sur la paie. En plus des activités déjà en place, la Société a pris de nouvelles mesures pour, entre autres, réduire sa consommation de papier en ayant recours à l'intranet plutôt qu'au support papier pour communiquer l'information.

Chaque année, le BSIF et la SADC se lancent un défi dans le but d'augmenter le montant recueilli au profit de Centraide. L'an dernier, les employés de la SADC ont recueilli plus de 39 000 $. Ils participent aussi à diverses activités en vue de ramasser des fonds pour des organismes caritatifs.

Encourager la stabilité du système financier

La SADC se consacre à divers projets visant à encourager la stabilité de ses institutions membres et du système financier canadien. Elle participe entre autres aux réformes stratégiques et législatives pertinentes, elle suit l'évolution des tendances économiques et elle s'assure en permanence d'être bien préparée pour faire face à la faillite éventuelle d'une institution membre.

Collaborations principales

Il importe que la SADC maintienne des liens de travail avec les principales parties intéressées et avec ses principaux partenaires. En 2001-2002, la Société a travaillé en étroite collaboration avec le BSIF et ses homologues provinciaux, le ministère des Finances, la Banque du Canada et d'autres organismes, à la promotion d'un partage de l'information. La Société a également entrepris divers projets avec la nouvelle Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Le président du conseil d'administration de la SADC est membre d'office du Comité de surveillance des institutions financières et membre du Comité consultatif supérieur. Ces deux comités réunissent également le surintendant des institutions financières, le sous-ministre des Finances, le gouverneur de la Banque du Canada et le commissaire de l'ACFC. Le personnel de la SADC collabore régulièrement avec des représentants de ces organismes dans le but d'assurer une bonne circulation de l'information et de coordonner les activités d'intérêt commun.

Chaque année, le BSIF et la SADC se lancent un défi dans le but d'augmenter le montant recueilli au profit de Centraide.

L'an dernier, les employés de la SADC ont recueilli plus de 39 000 $.

Planification d'urgence

La SADC estime que la planification d'urgence est essentielle à une bonne gestion des risques et elle s'y attaque sur plusieurs grands fronts : en faisant tout en son pouvoir pour éviter les faillites, en se préparant à intervenir en cas de faillite, en améliorant ses stratégies de gestion des conséquences d'une faillite et en formant son personnel de sorte qu'il soit prêt à faire face à toute éventualité.

La SADC dispose des compétences nécessaires pour repérer, évaluer et gérer les risques importants pris par ses institutions membres avant que ces risques ne donnent lieu à de graves préoccupations. Parmi ses plus importantes réalisations, la SADC a consacré des ressources considérables à l'établissement des *Normes des pratiques commerciales et financières saines*, à la conception d'une méthode de gestion des risques, à la mise sur pied d'un groupe de gestion des risques qui collabore étroitement avec les organismes de réglementation et de surveillance et à la mise en œuvre d'un barème de primes différentielles.

Consciente que même les meilleures mesures de réglementation ne peuvent parfois éviter les faillites, la SADC continue de se préparer à toute éventualité, en tenant compte des changements d'importance qui se produisent sur la scène économique mondiale, dans le secteur canadien des services financiers et au sein de ses propres activités.

Pendant l'exercice 2001-2002, la SADC s'est efforcée de tirer d'événements passés des leçons pouvant l'aider à faire face aux surprises que réserve l'avenir. À ce chapitre, la SADC s'est donné de solides bases en compilant des documents de référence et des précédents essentiels, en faisant le point sur ses propres pouvoirs légaux et sur ceux d'autres organismes, en étudiant les expériences d'autres pays ayant dû se préparer ou faire face à des urgences, et en dressant la liste des questions nécessitant de plus amples recherches.

Pendant l'exercice 2002-2003, la SADC cherchera à encore mieux dégager les mesures ou solutions auxquelles elle pourrait recourir en vertu des divers pouvoirs légaux dont elle dispose, pour faire face à divers scénarios possibles.

Si l'étude de certains scénarios est utile à la planification de mesures pratiques, la SADC n'en aura pas moins besoin de bien comprendre de nombreux enjeux. Pour cette raison, elle continuera ses recherches dans divers domaines comme les services bancaires électroniques, les conséquences des nouveaux produits de dépôt et les cas d'insolvabilité d'institutions d'envergure internationale.

La SADC … continuera ses recherches dans divers domaines comme les services bancaires électroniques, les conséquences des nouveaux produits de dépôt et les cas d'insolvabilité d'institutions d'envergure internationale.

La SADC poursuit le remaniement de ses processus et systèmes de remboursement des déposants assurés en cas de faillite. Elle est à la recherche d'économies et d'améliorations susceptibles de réduire les délais et les coûts des remboursements. La SADC poursuit également l'étude des questions liées aux activités qui s'inscrivent dans le sillon d'une faillite, comme la gestion et la liquidation d'un portefeuille ainsi que les méthodes d'évaluation des éléments d'actif.

En ce qui a trait à la planification d'urgence, la SADC est consciente de la nécessité d'assurer le maintien des compétences requises chez ses employés. Étant donné que la dernière faillite d'une institution membre de la SADC remonte à 1996, de nombreux employés n'ont jamais eu l'occasion de composer avec un tel événement. La haute direction de la Société a donc organisé une série d'ateliers visant à familiariser les nouveaux titulaires de postes clés avec les aspects importants d'une faillite, de sorte que les connaissances et l'expérience acquises puissent être partagées.

Participation à des activités internationales

La SADC participe à plusieurs tribunes où l'on discute des aspects de la stabilité financière et du rôle important de tout régime d'assurance-dépôts efficace. Les grands objectifs des activités internationales de la Société consistent à maintenir et même à renforcer le degré de préparation et de proactivité de l'organisation, à relever les défis de la mondialisation tout en saisissant les occasions qu'elle fait naître, et à encourager la stabilité du système financier canadien. Pour que la planification d'urgence soit efficace, il importe de créer des réseaux internationaux et de faire appel à des spécialistes des meilleures pratiques en matière d'assurance-dépôts et des meilleures méthodes d'intervention. Par ailleurs, en faisant connaître le filet de sécurité canadien à l'étranger, la Société rehausse la réputation et la qualité du système financier et de réglementation canadien. Les coûts de telles activités ne représentent qu'une fraction du budget de la SADC et leur recouvrement semble assuré dans les cas où des pays font appel au savoir-faire de la SADC.

Forum pour la stabilité financière (FSF)

La SADC a participé activement aux travaux entrepris par le FSF. L'an dernier, le président et chef de la direction de la SADC, M. Jean Pierre Sabourin, a présidé le Groupe de travail sur l'assurance-dépôts du FSF. Le rapport final du Groupe de travail a été avalisé par le FSF en septembre 2001 et de nombreux pays s'en inspirent maintenant dans la conception ou la réforme de leurs régimes et pratiques d'assurance-dépôts. Ce rapport regroupe des lignes d'orientation pratiques sur toute une gamme de questions touchant à l'assurance-dépôts, sous diverses rubriques telles les politiques officielles, les périodes de transition, l'aléa moral, les mandats et les interactions entre les divers intervenants du filet de sécurité financier.

Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD)

La SADC a participé activement à la mise sur pied de l'AIAD, qui a vu le jour à Bâle, en Suisse, le 6 mai 2002. Cet organisme sans but lucratif a pour mandat : de faciliter la compréhension des questions et intérêts communs relatifs à l'assurance-dépôts, d'établir des lignes d'orientation qui permettront de renforcer l'efficacité des systèmes d'assurance-dépôts, d'encourager les contacts internationaux, d'entreprendre des recherches sur des questions d'assurance-dépôts qui intéressent les intervenants dans le domaine, de favoriser l'échange d'informations et d'offrir des programmes de formation et de per-fectionnement uniques ainsi que des conseils en assurance-dépôts. M. Sabourin a été élu président du conseil exécutif et président de l'AIAD.

…IL IMPORTE DE CRÉER DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX ET DE FAIRE APPEL À DES SPÉCIALISTES DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ASSURANCE-DÉPÔTS ET DES MEILLEURES MÉTHODES D'INTERVENTION.

J.P. Sabourin (à droite) en compagnie de Winston Carr, de la Jamaïque (à gauche). La SADC a ouvert la voie à la création de l'Association internationale des assureurs-dépôts.

Conseils à d'autres pays

La SADC offre des conseils et un soutien technique aux pays qui souhaitent mettre en place un régime d'assurance-dépôts ou améliorer leur régime existant. L'an dernier, la SADC a continué de collaborer avec la Hongrie, la Jamaïque, les Philippines, l'Ukraine et la Thaïlande. Elle a également prodigué des conseils - sur une base de recouvrement des coûts - à la Hong Kong Monetary Authority concernant la conception d'un mécanisme de remboursement dans le cadre du régime d'assurance-dépôts envisagé par cette dernière.

Sur la scène internationale

Spécialiste des questions d'assurance-dépôts, M. Sabourin a établi des relations professionnelles avec de nombreux pays et est fréquemment invité à prononcer des allocutions à l'occasion de réunions internationales. Pendant l'exercice 2001-2002, M. Sabourin a donné de nombreuses allocutions et présentations portant sur l'assurance-dépôts, y compris à la 37e conférence annuelle « Bank Structure and Competition » parrainée par la Federal Reserve Bank of Chicago, au séminaire international sur les aspects juridiques et réglementaires de la stabilité financière, à Bâle, et au séminaire international (de la Banque mondiale) sur la comparaison des solutions appliquées aux problèmes du secteur bancaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisé à Montevideo.

Rendement et profil des institutions membres

Rendement des institutions membres

Évolution des institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2002, la SADC comptait 91 institutions membres, soit dix de moins qu'un an plus tôt. Cette diminution s'explique en grande partie par la nouvelle législation qui autorise les banques étrangères à ouvrir des succursales au Canada et par les modifications législatives d'octobre 1999 qui autorisent les banques acceptant surtout des dépôts de gros (c'est-à-dire des dépôts d'au moins 150 000 $) à renoncer à leur qualité d'institution membre de la SADC (procédure désignée sous le nom de « désaffiliation »).

Au cours du dernier exercice, quatre institutions membres (Banque Un du Canada, Banque Comerica du Canada, Credit Suisse First Boston Canada et Deutsche Bank Canada) ont transféré leurs éléments d'actif et de passif à la nouvelle succursale canadienne de leur société mère étrangère et ont cessé d'accepter des dépôts. La SADC a donc annulé leur police d'assurance-dépôts.

Trois banques (Banque Chase Manhattan du Canada, Banque Mizuho (Canada) et Banque Tokai du Canada) ont été autorisées à accepter des dépôts de gros sans être membres de la SADC. Voilà qui porte à onze le nombre de banques qui ont choisi de se désaffilier de la SADC depuis 1999.

Par ailleurs, la Société d'hypothèques CIBC, Fortis Trust Corporation et State Street Trust Company ont cessé d'accepter des dépôts et leur police a été annulée, tandis que CCF Canada a fusionné avec la Banque HSBC Canada. Une seule institution a adhéré à la SADC au cours de l'exercice, soit la Compagnie Trust BNY Canada.

Résultats financiers

Malgré le ralentissement de l'économie nord-américaine qui a débuté au début de 2001 et qui s'est accentué après le 11 septembre, les institutions membres de la SADC ont de nouveau enregistré de solides résultats dans l'ensemble au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Hausse des bénéfices en 2001-2002

Les institutions membres de la SADC ont enregistré un bénéfice record de 10,4 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 2 pour 100 par rapport à 2000[1]. Les excellents résultats des trois premiers trimestres n'ont toutefois pu être soutenus au quatrième trimestre de 2001. Cette situation est attribuable à la brusque décélération de l'économie en fin d'année et à son incidence sur la qualité de l'actif et sur les provisions pour pertes sur prêts, de même qu'aux conséquences négatives de la stagnation des marchés financiers sur la production de revenus autres que d'intérêts (« autres revenus »).

Les marges se sont accrues …

Le revenu net d'intérêts[2] a crû de 16 pour 100 pendant l'exercice 2001, comparativement à une hausse de 1 pour 100 en 2000. Pour la première fois depuis 1996, les institutions membres ont vu leur marge d'intérêt brute (avant la provision pour pertes sur prêts) augmenter, puisqu'elle a correspondu à 190 points de base de l'actif moyen, comparativement à 180 points pour l'exercice 2000. La chute des taux d'intérêt a, dans une certaine mesure, contribué à l'amélioration des marges. Pour la plupart des institutions membres, le passif-dépôts s'accompagnant d'échéances plus brèves que l'actif, il donne lieu à des modifications plus fréquentes des taux. En période de baisse des taux d'intérêt, les intérêts débiteurs correspondant au passif d'une institution diminuent généralement plus rapidement que les intérêts produits par son actif, ce qui se traduit par un accroissement des marges d'intérêt. Cet étirement des marges brutes a été particulièrement évident chez les banques canadiennes.

Revenu net des institutions membres de la SADC 1997 - 2001

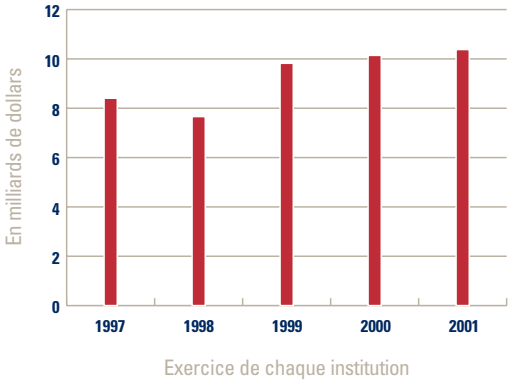

Les frais d'exploitation des institutions membres ont de nouveau augmenté de quelque 10 pour 100 en 2001. Cette tendance, conjuguée à une baisse des revenus autres que d'intérêts, a entraîné une certaine détérioration des ratios d'efficience de bon nombre d'institutions membres.

… mais la faiblesse des marchés financiers a nui aux autres revenus

Depuis quelques années, les autres revenus déclarés par les institutions membres représentent un pourcentage sans cesse plus grand de leur revenu global, comparativement au revenu d'intérêt. Cette tendance illustre l'importance croissante que les institutions membres accordent aux activités sur les marchés financiers. Bien que les autres revenus aient dépassé le revenu d'intérêt chaque année depuis 1997 (ils représentaient 59 pour 100 du revenu global en 2001), leur taux de croissance n'a été que de 3 pour 100 en 2001, après une progression de 20 pour 100 en 2000. Ce ralentissement s'explique en grande partie par un déclin des services bancaires d'investissement au cours de l'exercice.

[1] À moins d'indication contraire dans cette section, l'indication des années fait référence à la fin de l'exercice des institutions membres.

[2] La différence entre les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs donne le revenu net d'intérêts.

Autres revenus (2001)

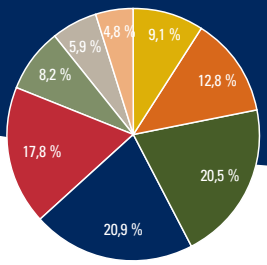

- Frais d'administration
- Frais de gestion de placements et de garde
- Revenus de négociation et d'activités autres que de négociation
- Droits de courtage et commissions de prise ferme
- Autres
- Prêts, garanties et acceptations bancaires
- Frais de cartes de crédit et de débit
- Opérations de titrisation

Exercice de chaque institution

Plus précisément, les droits de courtage et les commissions de prise ferme n'ont représenté que 21 pour 100 des autres revenus en 2001, contre 26 pour 100 l'année précédente. En revanche, d'autres composantes des autres revenus - les frais d'administration, par exemple - ont augmenté, ce qui explique la hausse de l'ensemble des revenus.

Forte croissance de l'actif des institutions membres

L'actif global des institutions membres a enregistré une croissance vigoureuse d'environ 11 pour 100 en 2001, dépassant le taux déjà respectable de 7 pour 100 enregistré l'an dernier. L'actif global a ainsi atteint 1,64 billions de dollars, les prêts demeurant la principale catégorie d'actif. Les prêts personnels, hypothécaires et commerciaux se sont élevés à 793 milliards de dollars en 2001 et représentaient plus de 48 pour 100 de l'actif global des institutions membres.

Par rapport à l'exercice précédent, la plupart des autres catégories d'actif ont connu une croissance plus lente, à l'exception des accords de mise en pension inverse et des instruments dérivés, qui ont progressé de façon plus marquée, à des taux respectifs d'environ 40 et 30 pour 100. L'an dernier, la croissance des produits dérivés avait été de 20 pour 100, tandis que les accords de mise en pension inverse avaient enregistré une baisse. Les portefeuilles de valeurs mobilières des institutions membres ont connu sensiblement le même taux de croissance que durant l'exercice précédent, ils représentaient 23 pour 100 de l'actif global à la fin de 2001, comparativement à 22 pour 100 à la fin de 2000.

Composition de l'actif (1997 par rapport à 2001)

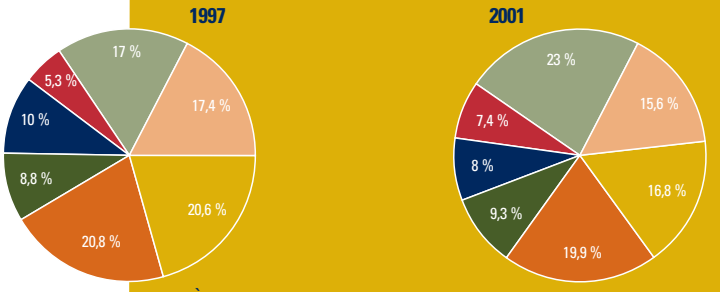

À la fin de l'exercice de chaque institution

- Valeurs mobilières
- Instruments dérivés
- Accords de mise en pension inverse
- Prêts aux particuliers
- Prêts hypothécaires
- Prêts aux entreprises
- Autres éléments d'actif

Depuis cinq ans, les valeurs mobilières ont délogé les prêts aux entreprises et occupent maintenant la première place dans le portefeuille des institutions membres. La croissance soutenue des valeurs mobilières et des instruments dérivés des institutions membres dénote l'importance croissante, dans le portefeuille de ces dernières, des opérations sur les marchés financiers, surtout dans le cas des grandes banques.

Bien que les opérations de titrisation aient diminué de 14 pour 100 sur douze mois, leur volume (si l'on exclut les opérations effectuées pour le compte de tiers) représente quand même une somme substantielle de 90 milliards de dollars à la fin de 2001.

La baisse observée résulte en premier lieu d'une réduction marquée de la titrisation des prêts aux entreprises, une réduction compensée en partie seulement par l'augmentation des opérations de titrisation des prêts hypothécaires résidentiels assurés.

La détérioration de la qualité du crédit entraîne une augmentation des prêts douteux

La détérioration de la qualité du crédit est devenue évidente dès le début de 2001, et le solde des prêts douteux s'est considérablement amplifié. Dans l'ensemble, les prêts douteux ont augmenté de 31,5 pour 100 en 2001, soit deux fois plus qu'en 2000 (14 pour 100). Le solde brut des prêts douteux a ainsi représenté 1,5 pour 100 de l'encours total des prêts en 2001, comparativement à 1,2 pour 100 en 2000. Les provisions pour pertes sur prêts constituées par les institutions membres continuaient d'être amplement suffisantes à la fin de l'exercice 2001.

Les provisions particulières ont atteint quelque six milliards de dollars à la fin de l'exercice 2001, comparativement à 4,6 milliards à la fin de l'exercice 2000. À la fin de 2001, les provisions générales des institutions membres s'élevaient à quelque 8,3 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 11 pour 100 en un an. Les provisions générales représentaient 51 points de base de l'actif total des institutions en 2001, contre 47 points en 2000. Ces chiffres traduisent une politique prudente à cet égard de la part des institutions membres, mais aussi une disposition du BSIF qui permet aux institutions d'inclure dans leur capital un certain pourcentage de leurs provisions générales (à l'heure actuelle, 0,875 pour 100 de l'actif pondéré en fonction du risque).

Le ratio de fonds propres demeure solide

La croissance de l'actif des institutions membres a entraîné une hausse du ratio de fonds propres ces dernières années. Toutefois, la diminution de la pondération moyenne de l'actif en fonction des risques, combinée à un renforcement du capital réglementaire, a contribué à l'augmentation du ratio de fonds propres préconisé par la Banque des règlements internationaux (BRI) au cours des cinq dernières années, pour le porter à 12,8 pour 100 en 2001.

En résumé, depuis quelques années les institutions membres ont renforcé leur bilan et ont vu croître leurs bénéfices ainsi que leurs provisions générales. Dans l'ensemble, les institutions membres semblent très bien placées pour faire face aux risques futurs.

Ventilation de la titrisation de l'actif 1999 – 2001

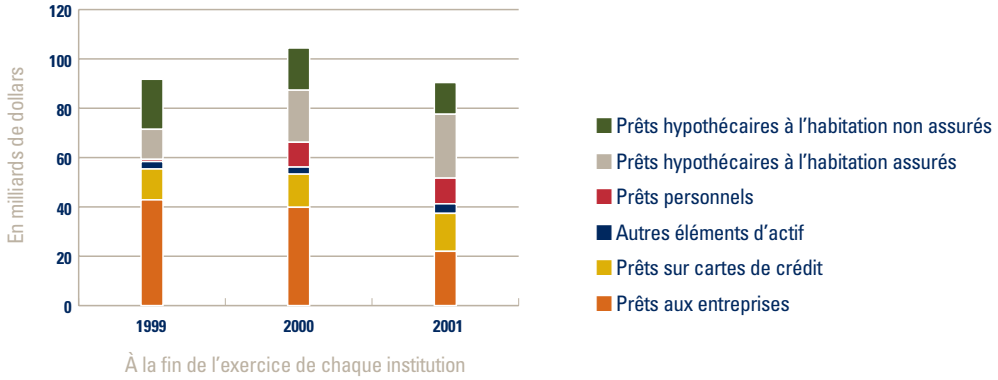

Prêts douteux par rapport au total des prêts 1997 – 2001

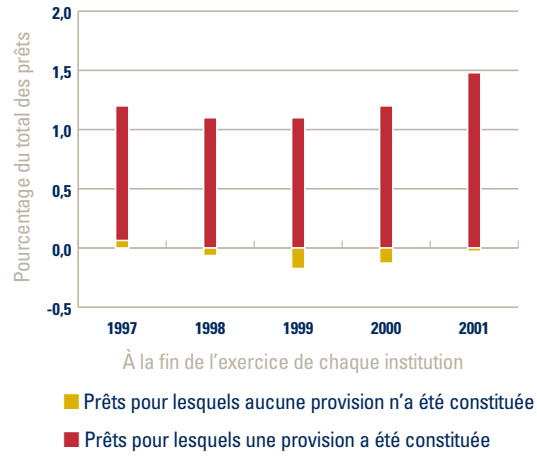

Ratio de fonds propres 1997 – 2001

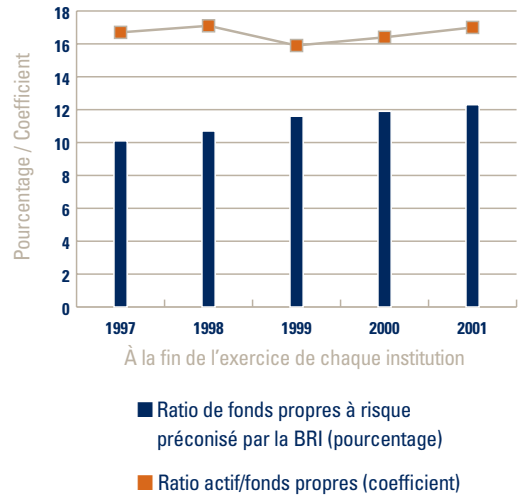

Conformité aux *Normes des pratiques commerciales et financières saines*

Pour une septième et dernière année, les institutions membres ont produit un rapport de conformité aux Normes de la SADC dans le cadre du Programme d'application des normes du Code (PANC), qui sera supprimé à la suite de la récente actualisation des Normes.

Le total des manquements, qu'ils soient déclarés par les institutions membres ou constatés par l'examinateur et la SADC, est demeuré presque le même en 2001 qu'en 2000. Au cours des trois dernières années, ce nombre a diminué considérablement. Du nombre de manquements déclarés par les institutions membres, 17 pour cent visaient des manquements relevés en 2000. Quatre manquements sur cinq portaient sur deux normes en particulier : les contrôles internes et la gestion du risque de crédit.

Pendant l'exercice 2001-2002, la SADC a continué de vérifier dans quelle mesure ses institutions membres respectaient les Normes et de s'assurer qu'elles remédiaient aux manquements toujours présents. Les manquements relevés par l'examinateur et par la SADC représentaient 19 pour 100 de tous les manquements relevés en 2001, comparativement à

… les institutions membres repèrent et déclarent leurs manquements avec une efficacité de plus en plus grande.

25 pour 100 en 2000 et à 57 pour 100 en 1999. En général, les institutions membres sont promptes à corriger les manquements constatés. Cette progression favorable indique que les institutions membres repèrent et déclarent leurs manquements avec une efficacité de plus en plus grande.

Règlement administratif sur les primes différentielles

Catégories de tarification des institutions membres

La SADC finance ses activités essentiellement avec les primes d'assurance-dépôts que versent ses institutions membres chaque année. La prime que doit payer une institution membre est calculée en fonction du montant total des dépôts assurés qu'elle détient au 30 avril et conformément aux dispositions de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC.

En vertu du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de tarification ; la catégorie 1 regroupe les institutions les mieux cotées et la catégorie 4, les institutions ayant obtenu les notes les plus faibles. Sauf dans les circonstances spéciales prévues par le règlement administratif et s'appliquant aux nouvelles institutions membres, aux filiales d'institutions membres et à certains types de fusions, la SADC note ses institutions membres suivant divers critères ou facteurs tant quantitatifs (entre autres, la suffisance des fonds propres, les bénéfices, la qualité et la concentration de l'actif) que qualitatifs (notamment la cote d'inspection et la conformité aux Normes).

En 2001, le taux de prime de la catégorie 4 a été fixé à un tiers pour cent des dépôts assurés, soit le taux maximum permis par la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Les taux des catégories 1, 2 et 3 sont demeurés les mêmes que l'année précédente, soit 1⁄24 pour 100, 1⁄12 pour 100 et 1⁄6 pour 100 respectivement. Les années précédentes, le taux de la catégorie 4 était le même que celui de la catégorie 3, soit 1⁄6 pour 100.

À l'exercice comptable des primes 2001, 67 pour 100 de toutes les institutions membres se sont classées dans la catégorie de tarification supérieure et 90 pour 100 d'entre elles se sont classées dans les catégories 1 et 2. (Voir le tableau suivant.)

Répartition (%) des institutions membres par catégorie de tarification et par exercice comptable des primes

Catégorie de tarification	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
1	67	74	69
2	23	20	22
3	9	5	7
4	1	1	2
Total	**100**	**100**	**100**

Profil des institutions membres

Le profil qui suit présente, sous forme de tableaux comparatifs, des renseignements sur l'évolution des institutions membres au cours des cinq dernières années. Il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution membre peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir d'informations contenues dans les rapports exigés normalement des institutions membres et d'informations adressées directement à la SADC. Bien que maints efforts aient été déployés pour en assurer l'exactitude, le profil n'est pas forcément exempt d'erreurs étant donné la diversité des sources d'information.

L'information présentée se limite aux données que la Société a pu recueillir et a le droit de divulguer. Il convient de souligner que la situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux. À noter que les activités hors bilan, y compris les activités d'administration de successions, de fiducie et d'agence, ne sont pas incluses.

Pour les besoins de ce profil, les institutions membres de la SADC au 31 mars 2002 ont été regroupées en trois catégories principales : les banques canadiennes et leurs filiales, les filiales de banques étrangères et les sociétés de fiducie et de prêt canadiennes. Ces catégories sont basées sur des caractéristiques uniques définies par les lois et les règlements applicables aux institutions.

Le profil des institutions membres comprend notamment l'information suivante :

- Institutions membres
- Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- Taille et qualité de l'actif
- Passif-dépôts au Canada
- Mesure des fonds propres
- Mesure des revenus et de la rentabilité

Nota : Dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2002.

À propos des institutions membres

Institutions membres de la SADC au 31 mars 2002[3]

Banques canadiennes et filiales

Banque canadienne de l'Ouest Canadian Western Trust Company
Banque Canadienne Impériale de Commerce Banque Amicus Compagnie Trust CIBC Hypothèques CIBC Inc. Services Hypothécaires CIBC Inc.
Banque Citizens du Canada Compagnie de fiducie Citizens
Banque CS Alterna
Banque de Montréal Société de Fiducie Banque de Montréal Société hypothécaire Banque de Montréal
Banque de Nouvelle-Écosse (La) Compagnie Montréal Trust Compagnie Montréal Trust du Canada Compagnie Trust National Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La) Société d'hypothèques Victoria et Grey Société hypothécaire Scotia
Banque Laurentienne du Canada B2B Trust Trust BLC Trust La Laurentienne du Canada Inc.
Banque le Choix du Président
Banque Manuvie du Canada
Banque Nationale du Canada Société de Fiducie Natcan Trust Banque Nationale Inc.
Banque Royale du Canada Compagnie Trust Royal Société d'hypothèques de la Banque Royale Société Trust Royal du Canada
Banque Toronto-Dominion (La) Banque des Premières Nations du Canada Hypothèques Trustco Canada Société Canada Trust (La) Société d'hypothèques Pacifique TD (La) Société d'hypothèques TD (La)
Total : 39

Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes

Community Trust Company Ltd.
Compagnie de fiducie AGF
Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La) Compagnie de fiducie M.R.S. Société de fiducie de la London Life (La)
Compagnie Trust CIBC Mellon
Effort Trust Company (The)
Équitable, Compagnie de fiducie (L')
Fiducie de la Financière Sun Life inc.
Fiducie Desjardins Inc.
Fiducie Trimark
League Savings & Mortgage Company
L'Industrielle-Alliance Compagnie de fiducie
Maple Trust Company
MCAP Inc.
Pacific & Western's eTrust Corporation
Peoples Trust Company
Société de Fiducie Clarica
Société de Fiducie Coopérative du Canada (La)
Société de Fiducie Home
Société de fiducie Peace Hills
Société de fiducie privée MD
Société de fiducie Standard Life
Société de Trust Household (La)
Total : 24

[3] Les institutions membres apparentées ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions apparentées, par ordre alphabétique.

Filiales d'institutions étrangères

Banque Amex du Canada
Banque CTC du Canada
Banque de Chine (Canada)
Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)
Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada)
Banque Habib Canadienne
Banque HSBC Canada Société de fiducie HSBC (Canada) Société hypothécaire HSBC (Canada)
Banque ING du Canada Société de fiducie Equisure
Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada)
Banque Korea Exchange du Canada
Banque MBNA Canada
Banque Nationale de Grèce (Canada)
Banque Nationale de l'Inde (Canada)
Banque Sottomayor Canada
Banque UBS (Canada) UBS Trust (Canada)
Banque United Overseas (Canada)
BNP Paribas (Canada)
Citibanque Canada
Compagnie Trust BNY Canada
First Data Loan Company, Canada
IntesaBci Canada
Société de fiducie Computershare du Canada
Société de fiducie du Nord, Canada (La)
Société Générale (Canada)
Total : 28

TOTAL : 91 institutions membres

Changements concernant les institutions membres : du 1er avril 1997 au 31 mars 2002

Nouvelles adhésions

10 septembre 1997 : Banque MBNA Canada

10 septembre 1997 : Rabobank Canada

24 octobre 1997 : Services Hypothécaires CIBC Inc.

21 mai 1998 : Banque Comerica – Canada

2 décembre 1998 : Banque CTC du Canada

2 décembre 1998 : Société de fiducie privée MD

2 décembre 1998 : Compagnie Trust Financier le Choix du Président

5 avril 2000 : CCF Canada

31 mai 2000 : First Data Loan Company, Canada

31 mai 2000 : Banque Habib Canadienne

27 septembre 2000 : Compagnie Trust CIBC Mellon

6 décembre 2000 : L'Industrielle-Alliance Compagnie de fiducie

31 janvier 2001 : Banque Amicus

31 janvier 2001 : Société de fiducie Computershare du Canada

24 octobre 2001 : Compagnie Trust BNY Canada

Autres changements concernant les institutions membres

18 août 1997 : Le Trust ING du Canada devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque ING du Canada.

18 août 1997 : La Société de Fiducie Privée Marchande est rebaptisée Connor Clark Private Trust Company.

28 octobre 1997 : Le Trust Bonaventure Inc. devient une société de fiducie fédérale sous la désignation Compagnie Trust Bonaventure du Canada.

14 novembre 1997 : La Banque Laurentienne du Canada devient une banque de l'annexe I.

27 février 1998 : La Granville, Société d'épargne et d'hypothèques cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

27 février 1998 : La Compagnie Trust Bonaventure du Canada poursuit ses activités sous la dénomination Standard Life Trust Company.

12 mars 1998 : La Compagnie Trust National devient une société de fiducie fédérale.

1er mai 1998 : La Banque National Westminster du Canada fusionne avec la Société hypothécaire de HongkongBank qui, à son tour, fusionne avec la Banque Hongkong du Canada ; elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque Hongkong du Canada.

29 juin 1998 : La Société de Banque Suisse (Canada) fusionne avec l'Union de Banques Suisses (Canada), et elles adoptent la dénomination Banque UBS (Canada).

29 juin 1998 : Le Trust Société de Banque Suisse poursuit ses activités sous la dénomination UBS Trust (Canada).

22 septembre 1998 : La Société d'Épargne et d'Hypothèque Banque Laurentienne poursuit ses activités sous la dénomination Trust BLC.

19 octobre 1998 : La Banco Central Hispano-Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

4 janvier 1999 : La Banque Hanil du Canada devient la Banque Hanvit du Canada.

25 mars 1999 : La London Trust & Savings Corporation devient une société de fiducie de régime fédéral sous la dénomination Maple Trust Company.

19 avril 1999 : La Banque Cho Hung du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

16 juin 1999 : La Banque Sottomayor du Canada adopte la nouvelle dénomination Banque Totta & Sottomayor du Canada.

21 juin 1999 : La Banque Hongkong du Canada devient la Banque HSBC Canada.

21 juin 1999 : La Société hypothécaire de HongkongBank devient la Société hypothécaire HSBC (Canada).

21 juin 1999 : La Société de fiducie de la Banque Hongkong devient la Société de fiducie HSBC (Canada).

1er juillet 1999 : La Société de fiducie Évangéline s'appelle dorénavant la Société de Fiducie Equisure.

21 juillet 1999 : La Société de fiducie Mutuelle adopte la nouvelle dénomination Société de Fiducie Clarica.

1er août 1999 : La Deutsche Bank Canada fusionne avec la Banque BT du Canada, et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Deutsche Bank Canada.

13 septembre 1999 : La Banque First Chicago NBD du Canada devient la Banque Un Canada.

1er décembre 1999 : La Banque Fuji du Canada devient une société de fiducie de régime fédéral sous le nom de Société Prêts Scotia.

22 décembre 1999 : La Société d'épargne et d'hypothèques Sun Life est autorisée à exercer les activités d'une société de fiducie sous le nom de Fiducie de la Financière Sun Life inc.

1er janvier 2000 : La Société de Placements Hypothécaires MTC adopte la nouvelle dénomination MCAP Inc.

25 janvier 2000 : J.P. Morgan Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.

2 mars 2000 : Rabobank Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.

9 mars 2000 : Home Savings & Loan Corporation devient une société de fiducie de régime fédéral sous le nom de Société de Fiducie Home.

1er avril 2000 : La Banque République Nationale de New York (Canada) fusionne avec la Banque HSBC Canada. Elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque HSBC Canada.

19 avril 2000 : La Banque Sumitomo du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

20 avril 2000 : La Banque Sanwa du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

28 avril 2000 : La Banque Sakura (Canada) est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

9 mai 2000 : La Banque Hanvit du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

31 mai 2000 : La Banque Paribas du Canada fusionne avec la Banque Nationale de Paris (Canada). Elles poursuivent leurs activités sous la dénomination BNP Paribas (Canada).

1er juillet 2000 : La Société de fiducie Sun Life devient B2B Trust.

17 juillet 2000 : La Banque Dresdner du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

26 juillet 2000 : La Banque ABN AMRO du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

25 août 2000 : La Banque d'Amérique du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

2 octobre 2000 : La Société de prêt de la fonction publique devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque CS Alterna.

1er novembre 2000 : Connor Clark Private Trust Company fusionne avec la Compagnie Trust Royal et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Compagnie Trust Royal.

1er novembre 2000 : La Banque Industrielle du Japon (Canada) et la Banque Dai-Ichi Kangyo (Canada) fusionnent et poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque Mizuho Canada.

28 novembre 2000 : La Banque Totta & Sottomayor Canada devient la Banque Sottomayor Canada.

29 novembre 2000 : La Compagnie Trust Financier le Choix du Président devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque le Choix du Président.

6 décembre 2000 : Pacific & Western Trust Corporation devient Pacific & Western's eTrust of Canada Inc.

1er janvier 2001 : La Société de fiducie TD fusionne avec La Société Canada Trust et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination La Société Canada Trust.

2 mars 2001 : La Banque Mellon du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

2 mars 2001 : La Société Prêts Scotia cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

19 mars 2001 : Crédit Lyonnais Canada et CCF Canada fusionnent et poursuivent leurs activités sous la dénomination CCF Canada.

1er avril 2001 : CCF Canada fusionne avec la Banque HSBC Canada et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque HSBC Canada.

17 avril 2001 : La Banque Tokai du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

18 juin 2001 : La Banque Chase Manhattan du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

29 juin 2001 : State Street Trust Company cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

10 octobre 2001 : Fortis Trust Corporation cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

31 octobre 2001 : Le Trust Général du Canada devient le Trust Banque Nationale Inc.

1er novembre 2001 : La Banque Commerciale Italienne du Canada devient IntesaBci Canada.

9 novembre 2001 : La Banque Un Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

9 novembre 2001 : La Société d'hypothèques CIBC cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

9 novembre 2001 : Deutsche Bank Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

4 janvier 2002 : La Banque Comerica du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

21 janvier 2002 : Credit Suisse First Boston Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

5 mars 2002 : La Banque Mizuho (Canada) est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres

Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2001		2000		1999		1998		1997	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Actif										
Liquidités	87,5	5	85,8	6	94,9	7	85,7	6	97,5	8
Valeurs mobilières	377,2	23	329,8	22	298,5	22	261,4	19	213,1	17
Prêts	925,3	57	859,7	58	822,6	59	824,1	59	773,2	63
Autres éléments d'actif	251,9	15	201,3	14	170,0	12	218,6	16	151,1	12
Actif total	**1 641,9**	**100**	**1 476,6**	**100**	**1 386,0**	**100**	**1 389,8**	**100**	**1 234,9**	**100**
Passif										
Dépôts	1 092,4	66	1 016,8	69	951,5	69	916,5	66	843,3	68
Autres éléments de passif	469,4	29	387,6	26	366,4	26	411,3	30	336,9	27
Passif total	**1 561,8**	**95**	**1 404,4**	**95**	**1 317,9**	**95**	**1 327,8**	**96**	**1 180,2**	**95**
Avoir des actionnaires	80,1	5	72,2	5	68,1	5	62,0	4	54,7	5
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	**1 641,9**	**100**	**1 476,6**	**100**	**1 386,0**	**100**	**1 389,8**	**100**	**1 234,9**	**100**

État des résultats (en millions de dollars)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2001	2000	1999	1998	1997
Intérêts créditeurs	86 037	84 116	77 282	78 112	66 022
Intérêts débiteurs	56 267	58 397	51 830	53 438	42 063
Revenu net d'intérêts	**29 770**	**25 719**	**25 452**	**24 674**	**23 959**
Charge de prêts douteux	6 265	4 003	3 260	2 820	2 275
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	**23 505**	**21 716**	**22 192**	**21 854**	**21 684**
Autres revenus	33 873	32 892	27 496	22 241	19 938
Revenu net d'intérêts et autres revenus	**57 378**	**54 608**	**49 688**	**44 095**	**41 622**
Frais autres que d'intérêts	43 213	39 177	35 052	31 921	28 103
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	**14 165**	**15 431**	**14 636**	**12 174**	**13 519**
Provision pour impôts sur le revenu	3 346	5 001	4 664	4 325	4 939
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	**10 819**	**10 430**	**9 972**	**7 849**	**8 580**
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	434	288	150	188	175
Bénéfice net	**10 385**	**10 142**	**9 822**	**7 661**	**8 405**

Taille et qualité de l'actif par catégorie d'institutions membres

Actif total (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2001		2000		1999		1998		1997	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Banques canadiennes et filiales	1 558,4	94,9	1 405,2	95,2	1 326,6	95,7	1 329,0	95,6	1 178,9	95,5
Filiales d'institutions étrangères	73,1	4,5	62,1	4,2	51,4	3,7	53,0	3,8	48,3	3,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	10,4	0,6	9,3	0,6	8,0	0,6	7,8	0,6	7,7	0,6
Total	**1 641,9**	**100,0**	**1 476,6**	**100,0**	**1 386,0**	**100,0**	**1 389,8**	**100,0**	**1 234,9**	**100,0**

Prêts douteux par rapport à l'actif total (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	0,8	0,7	0,6	0,6	0,7
Filiales d'institutions étrangères	0,9	1,1	1,2	1,5	1,8
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,9	0,5	0,5	0,6	0,8

Prêts douteux (bruts) / Actif total (brut)

Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	1,5	1,2	1,1	1,1	1,1
Filiales d'institutions étrangères	1,6	1,9	2,0	2,6	3,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	1,3	0,7	0,8	0,9	1,2

Prêts douteux (bruts) / Prêts totaux (bruts)

Prêts douteux pour lesquels aucune provision n'a été constituée (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	-2,1	-12,5	-17,7	-8,2	4,5
Filiales d'institutions étrangères	-3,2	1,8	-8,4	16,6	14,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	31,1	-30,1	-29,6	0,8	14,0

1 - (Provision pour prêts douteux / Prêts douteux (bruts))

Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	-0,4	-1,8	-2,4	-1,2	0,8
Filiales d'institutions étrangères	-0,4	0,3	-1,6	5,4	5,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	3,3	-1,7	-1,8	0,1	1,4

Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires

Passif-dépôts au Canada

Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2001		2000		1999		1998		1997	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Banques canadiennes et filiales	897,8	94,4	851,6	95,0	800,7	95,2	778,4	95,1	715,7	95,0
Filiales d'institutions étrangères	46,2	4,8	39,0	4,3	35,0	4,2	35,0	4,3	31,6	4,2
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	7,5	0,8	6,1	0,7	5,5	0,6	5,4	0,6	5,7	0,8
Total	**951,5**	**100,0**	**896,7**	**100,0**	**841,2**	**100,0**	**818,8**	**100,0**	**753,0**	**100,0**

Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage des dépôts totaux)

Au 30 avril	2001		2000		1999		1998		1997	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Banques canadiennes et filiales	314,7	33,1	304,0	33,9	294,1	35,0	285,8	34,9	293,2	38,9
Filiales d'institutions étrangères	10,4	1,1	8,7	1,0	8,2	1,0	7,3	0,9	7,2	1,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	6,5	0,7	5,4	0,6	4,8	0,6	4,7	0,6	5,0	0,7
Total	**331,6**	**34,9**	**318,1**	**35,5**	**307,1**	**36,6**	**297,8**	**36,4**	**305,4**	**40,6**

Mesure des fonds propres

Ratio de fonds propres (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	4,7	4,8	4,5	4,2	4,3
Filiales d'institutions étrangères	6,9	6,6	6,0	4,8	4,8
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	8,7	8,8	8,5	8,4	7,9

Avoir moyen des actionnaires / Actif moyen

Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI* (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	12,2	11,8	11,5	10,7	10,1
Filiales d'institutions étrangères	13,3	12,9	12,9	11,1	10,4
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales	19,5	20,1	22,2	22,7	24,3

* BRI (Banque des règlements internationaux) : Les normes de fonds propres s'appliquant aux sociétés de fiducie provinciales sont dans la plupart des cas établies en fonction de critères différents.

Revenu net (en millions de dollars)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	9 793	9 764	9 511	7 414	8 072
Filiales d'institutions étrangères	506	297	230	167	258
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	86	81	81	80	75
Total	**10 385**	**10 142**	**9 822**	**7 661**	**8 405**

Revenu d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	47,0	43,8	48,2	52,8	54,8
Filiales d'institutions étrangères	43,2	44,9	46,0	49,7	52,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	45,6	43,2	46,0	46,4	44,5

Revenu d'intérêts : revenu net d'intérêts / total des produits

Marge d'intérêt (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	1,9	1,8	1,8	1,8	2,0
Filiales d'institutions étrangères	2,1	2,1	1,9	1,9	2,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,2	2,3	2,1	2,2	2,0

Marge d'intérêt : revenu net d'intérêts / actif moyen

Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	2,1	2,3	1,9	1,6	1,7
Filiales d'institutions étrangères	2,8	2,6	2,2	1,9	1,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,7	3,0	2,5	2,6	2,5

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / actif moyen

Total des frais autres que d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	3,3	3,3	3,0	2,9	3,0
Filiales d'institutions étrangères	4,1	4,2	3,7	3,5	3,3
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	4,1	4,4	3,5	3,8	3,6

Total des frais autres que d'intérêts : (frais autres que d'intérêts + provision pour impôts sur le revenu + intérêts minoritaires dans des filiales + charge de prêts douteux) / actif moyen

Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7
Filiales d'institutions étrangères	0,7	0,5	0,4	0,3	0,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9

RAM : revenu net / actif moyen

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	13,9	14,9	15,5	13,4	16,6
Filiales d'institutions étrangères	10,6	7,5	7,3	6,5	11,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	9,9	10,6	12,1	12,4	11,8

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

Efficience (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2001	2000	1999	1998	1997
Banques canadiennes et filiales	68,1	66,7	65,8	67,6	63,8
Filiales d'institutions étrangères	65,0	69,7	75,3	77,1	69,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	68,2	69,9	63,7	66,4	63,2

Efficience : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenus non productifs d'intérêt)

Régie de la Société

La Société d'assurance-dépôts du Canada a été créée en 1967, aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. La Loi énonce la mission, les pouvoirs et les obligations de la Société, présente les modalités générales de l'assurance-dépôts et définit divers autres éléments de régie de l'entreprise. La Société fonctionne suivant le cadre juridique établi par la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que par les modifications apportées à ces textes législatifs au fil des ans. La Société est tenue de rendre compte au Parlement de ses activités, par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Conseil d'administration

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* prévoit que le conseil d'administration « administre la Société à toutes fins ». Le conseil se compose d'un président nommé par le gouverneur en conseil, de cinq administrateurs nommés d'office — le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières et un surintendant adjoint des institutions financières ou un autre représentant officiel du surintendant, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada —, ainsi que de cinq membres provenant du secteur privé.

Au cours de l'exercice, le conseil a poursuivi ses travaux relatifs à ses pratiques en matière de régie d'entreprise en s'appuyant sur les recommandations issues de l'étude indépendante réalisée à sa demande en 2000, et sur les commentaires du vérificateur général. Il a par exemple été recommandé au conseil de jouer un rôle plus actif dans le processus annuel de planification stratégique de la Société qui mène à l'approbation du plan d'entreprise. Si le conseil a toujours été associé à cette planification stratégique, il a néanmoins officialisé ses méthodes en tenant une séance de planification stratégique d'une journée en octobre 2001. Avec l'apport de la direction, les administrateurs se sont penchés sur l'orientation à plus long terme de la Société et ont approuvé les objectifs commerciaux et les stratégies d'entreprise nécessaires à l'atteinte de ces objectifs sur une période de cinq ans. Le conseil continuera tout au long de l'exercice de prendre part au processus de planification stratégique de la Société et consacrera une réunion par année à des questions de planification stratégique. Sous l'égide du nouveau Comité de la régie d'entreprise, le conseil continuera d'évaluer régulièrement ses activités en établissant des normes inspirées des meilleures pratiques en évolution dans ce domaine. Les travaux réalisés pendant l'exercice par les comités du conseil sont présentés plus loin.

Composition du conseil d'administration

Au 31 mars 2002, le conseil était composé des personnes suivantes :

Ronald N. Robertson
Président du conseil
Société d'assurance-dépôts du Canada
(15 septembre 1999)

Tracey Bakkeli, Consultante
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina
(1er mars 2001)

Viateur Bergeron, Associé
Bergeron, Gaudreau, Laporte
Gatineau
(3 avril 2000)

David A. Dodge, Gouverneur
Banque du Canada
(membre d'office)
(1er février 2001)

John Doran
Surintendant auxiliaire, Surveillance
Bureau du surintendant des institutions financières *(membre d'office)*
(22 février 2002)

H. Garfield Emerson
Président du cabinet national et associé principal
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
Toronto
(20 décembre 2000)

Bill Knight, Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada *(membre d'office)*
(1er novembre 2001)

Nicholas Le Pan
Surintendant des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières *(membre d'office)*
(1er septembre 2001)

Kevin Lynch, Sous-ministre
Ministère des Finances
(membre d'office)
(20 mars 2000)

Colin P. MacDonald, Associé
Borden Ladner Gervais s.r.l.
Calgary
(20 décembre 1997)

Substituts :

Julie Dickson, Surintendant auxiliaire
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des institutions financières
(26 février 2002)

Charles Freedman
Sous-gouverneur
Banque du Canada
(7 mai 2001)

Michael Horgan
Sous-ministre délégué principal
Ministère des Finances
(1er octobre 2001)

La SADC a pour mandat …

- » de fournir de l'assurance-dépôts
- » de participer à l'instauration de pratiques commerciales et financières saines
- » d'encourager la stabilité du système financier

… à l'avantage des déposants, et de manière à minimiser ses risques de perte financière.

Sous l'égide du nouveau Comité de la régie d'entreprise, le conseil continuera d'évaluer régulièrement ses activités.

Comités du conseil d'administration

Au 31 mars 2002, la SADC comptait quatre comités permanents du conseil.

Le Comité de direction : ce comité conserve le même mandat que les années antérieures, c'est-à-dire qu'il s'occupe de toute situation urgente et de toute question très délicate que peut lui soumettre le conseil, le président du conseil ou le chef de la direction. Au 31 mars 2002, le président du conseil d'administration de la SADC présidait le comité. Les autres membres du comité étaient H. Garfield Emerson et David A. Dodge. Le comité ne se réunit qu'au besoin et il n'a pas siégé en 2001-2002.

Le Comité de vérification : en passant en revue le mandat du comité l'an dernier, les membres du Comité de vérification et du conseil d'administration ont examiné l'avantage qu'il pourrait y avoir d'ajouter un rôle de supervision des risques. En recevant ce rôle formel, le comité pourra fournir au conseil des renseignements importants sur la gestion des risques de la Société. Plusieurs autres changements, de forme, ont également été apportés au mandat du comité.

Au 31 mars 2002, H. Garfield Emerson présidait le Comité de vérification. Les autres membres étaient Viateur Bergeron, Tracey Bakkeli et Nicholas Le Pan. Au cours de l'exercice, les principales activités du comité ont consisté à :

- revoir les états financiers de la Société et recommander leur approbation au conseil ;
- examiner le nouveau mode de provisionnement des pertes de la SADC avec l'aide d'un spécialiste en finances indépendant ;
- effectuer une auto-évaluation axée sur les recommandations formulées dans le rapport 2000 du vérificateur général au Parlement, au chapitre 18 portant sur la régie des sociétés d'État et notamment sur les pratiques exemplaires des comités de vérification.

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération : le 31 mars 2002, le comité était présidé par Colin P. MacDonald et se composait de Nicholas Le Pan et de Ronald N. Robertson. Au cours de l'exercice, les principales activités du comité ont consisté à :

- étudier les politiques internes touchant le personnel, la formation, la planification de la relève, la rémunération, le respect des dispositions légales relatives aux ressources humaines, les plaintes et d'autres questions relatives au personnel ;
- examiner une proposition de système d'évaluation du rendement (incluant des objectifs) du chef de la direction, et recommander son approbation au conseil ;
- étudier les résultats du sondage 2001 sur la satisfaction des employés et les plans d'action qui s'y rapportent.

Le Comité spécial de la régie de la Société : ce comité était présidé par Ronald N. Robertson et était aussi composé de Tracey Bakkeli, Viateur Bergeron, H. Garfield Emerson et Colin P. MacDonald. Le comité avait pour mandat de répondre aux recommandations issues de l'étude indépendante réalisée à la demande du conseil d'administration, en 2000. À sa réunion du 7 mars 2002, le comité spécial est devenu un comité permanent de la régie de la Société. Au cours de l'exercice, le comité spécial a entrepris les activités clés suivantes :

- réviser le profil actuel des administrateurs en y précisant les compétences les plus pertinentes pour le conseil, et effectuer une analyse des écarts pour déterminer les compétences qui doivent être optimisées ;
- régler plusieurs points en suspens depuis l'étude sur la régie de la Société de 2000 ;
- examiner les mandats révisés des comités du conseil et recommander la création d'un nouveau Comité de la régie de la Société ;
- faire des recommandations au conseil à l'égard des objectifs du chef de la direction (depuis mars 2002, ce rôle a été confié au Comité des ressources humaines et de la rémunération).

Le Comité de la régie de la Société : au 31 mars 2002, le comité était présidé par le président du conseil de la SADC ; il réunissait aussi Tracey Bakkeli et Bill Knight. Depuis mars 2002, le comité a notamment pour rôle principal de trouver des candidats à de nouvelles nominations au conseil et de les recommander au ministre, de renseigner et de former les membres du conseil, de revoir régulièrement le mandat de la Société, tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, et toute autre question qui pourrait nuire à l'efficacité du conseil.

Participation aux réunions[a] (du 1er avril 2001 au 31 mars 2002)

	Comités du conseil d'administration				
	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité de vérification	Comité spécial de la régie de la Société	Comité des ressources humaines et de la rémunération[b]
Nombre de réunions	9[c]	0	3	3	3
Présences : R.N. Robertson — Président du conseil	9			3	3
V. Bergeron	9		3	3	
H.G. Emerson	8		3	2	
C.P. MacDonald	8			3	3
T. Bakkeli	9		3	3	
Membres d'office (substituts) : D.A. Dodge (C. Freedman[d])	7 (5)		1		
J.R.V. Palmer[e] (J. Doran)	3 (1)		1 (1)		
N. Le Pan[f] (J. Dickson[g])	7		2		3
J. Doran[h]					
K. Lynch (I. Bennett[i]/M. Horgan[j])	(4)[k]				
B. Knight[l]	4				

[a] Y compris par téléphone

[b] Le Comité des relations avec le personnel a changé de nom. Il s'appelle Comité des ressources humaines et de la rémunération depuis le 31 mai 2001.

[c] Comprend la séance de planification stratégique du conseil du 2 octobre 2001

[d] C. Freedman a été désigné substitut du gouverneur de la Banque du Canada le 7 mai 2001.

[e] J. R. V. Palmer a quitté le poste de surintendant des institutions financières le 1er septembre 2001.

[f] N. Le Pan a été nommé surintendant des institutions financières le 1er septembre 2001.

[g] J. Dickson a été désigné substitut du surintendant des institutions financières le 26 février 2002.

[h] J. Doran a été nommé au conseil le 26 février 2002.

[i] I. Bennett a quitté ses fonctions de substitut du sous-ministre des Finances le 1er septembre 2001.

[j] M. Horgan a été désigné substitut du sous-ministre des Finances le 1er octobre 2001.

[k] R. Hamilton a participé à quatre réunions du conseil à titre d'observateur du ministère des Finances.

[l] B. Knight a été nommé commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada le 1er novembre 2001.

Direction de la SADC et comités externes

Direction

La direction de la SADC se compose du président et chef de la direction, ainsi que de dirigeants nommés par le conseil d'administration conformément au Règlement administratif général, qui a été pris en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Le président et chef de la direction est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans.

Formaient la direction de la Société au 31 mars 2002 :

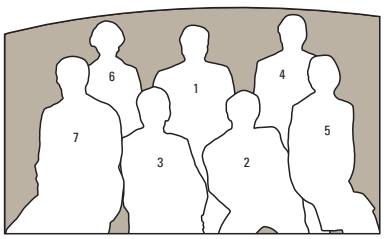

1) Jean Pierre Sabourin
   Président et chef de la direction
   (Le 1er juin 2001) (mandat renouvelé jusqu'au 1er juin 2006)

2) Wayne Acton
   Premier vice-président
   Exploitations régionales

3) Guy L. Saint-Pierre
   Premier vice-président
   Assurance et évaluation des risques

4) Bert C. Scheepers
   Premier vice-président
   Finances et administration et directeur financier

5) M. Claudia Morrow
   Secrétaire de la Société

6) Gillian Strong
   Conseillère générale

7) Thomas Vice
   Directeur principal, Finances, et trésorier

Comités interinstitutions

Le Comité de liaison BSIF/SADC est présidé conjointement par le surintendant des institutions financières et par le président du conseil d'administration de la Société. Il coordonne les activités du BSIF et de la SADC pour éviter le chevauchement des tâches et les coûts superflus, et promouvoir des relations de travail étroites et efficaces entre les deux organismes. Au 31 mars 2002, le comité regroupait les personnes suivantes :

Co-président

Ronald N. Robertson
Président du conseil d'administration
SADC

Co-président

Nicholas Le Pan
Surintendant
Bureau du surintendant des institutions financières

Membres

Jean Pierre Sabourin
Président et chef de la direction
SADC

Guy L. Saint-Pierre
Premier vice-président
Assurance et évaluation des risques
SADC

Ken Mylrea
Directeur principal
Assurance
SADC

John Doran
Surintendant auxiliaire
Surveillance
BSIF

Pamela Hopkins
Administratrice déléguée
BSIF

Comités de la SADC

Le Groupe consultatif des biens immobiliers a pour objet d'examiner et d'évaluer les propositions que lui soumet la direction relativement à la réalisation d'importants biens immobiliers dans lesquels la SADC a des intérêts, puis de formuler des recommandations à cet égard. Au 31 mars 2002, le groupe était composé des personnes suivantes :

Président

Daniel F. Sullivan
Vice-président
Scotia Capital Inc.

Secrétaire

Christopher J. Porter
Directeur
Réclamations et recouvrements
SADC

Membres

J. Lorne Braithwaite
Président et chef de la direction
Park Avenue Ventures

Randy M. Grimes
Directeur
Groupe IBI

Stephen E. Johnson
Président et chef de la direction
Canadian Real Estate Investment Trust

Alvin G. Poettcker
Président et chef de la direction
UBC Properties Trust

Kenneth Rotenberg
Président
Kenair Apartments Limited

John Latimer
Administrateur
Talisker Corporation

Application des lignes directrices en matière de régie d'entreprise

En 1996, la SADC a fait l'auto-évaluation de la manière dont elle s'acquitte des responsabilités qui lui incombent aux termes des *Lignes directrices en matière de régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques (1996)* du Conseil du Trésor du Canada. Les résultats de cette étude ont été communiqués dans le Rapport annuel 1996-1997 de la SADC. Les lignes directrices demeurent en vigueur. Les résultats de l'auto-évaluation de la Société pour 2001-2002 sont présentés ici.

Lignes directrices (sommaire)

Ligne directrice 1

Responsabilités du conseil

Le conseil d'administration de chaque société d'État devrait assumer formellement la responsabilité de la gérance de la Société. Le conseil :

i) approuve l'orientation stratégique et le plan d'entreprise de la société d'État

ii) identifie les principaux risques

iii) approuve un plan de relève

iv) veille à ce que le conseil dispose de l'information dont il a besoin

v) s'assure de l'efficacité de son système de vérification

Mesures prises

i) Le conseil de la SADC revoit et approuve l'orientation stratégique que la Société adopte chaque année dans son plan d'entreprise. L'automne dernier, le conseil a tenu une séance de planification stratégique afin de communiquer aux dirigeants son opinion concernant l'orientation à plus long terme de la Société.

ii) Le projet de gestion des risques de la Société fait partie intégrante du processus de gestion stratégique. Le plan annuel des services de vérification et de consultation de la SADC prévoit entre autres de vérifier que la Société gère bien ses risques.

Au cours de l'exercice, les principaux risques auxquels s'expose la SADC ont été identifiés et signalés au conseil. Par exemple, il a fallu cerner le risque que représentent les institutions membres dans leur ensemble. Ce risque se pose durant toute la durée de vie d'une institution membre (dont l'adhésion à la SADC dépend de l'autorisation du conseil) et se contrôle avec des stratégies de gestion des risques et de sortie du régime d'assurance-dépôts. Un important rapport d'étude sur les membres de la SADC a été remis au conseil au cours de l'exercice.

iii) Un plan de relève, à court terme, du poste de chef de la direction a été approuvé et un même plan, à plus long terme, est en cours d'élaboration. Un plan de relève des cadres supérieurs est déjà en place.

iv) Le conseil surveille la nature et la qualité de l'information qu'il reçoit. Cette pratique fait maintenant partie intégrante du mandat du nouveau Comité de la régie de la Société.

v) Le Comité de vérification remet des rapports au conseil et celui-ci considère que le comité est efficace.

Au cours de l'exercice, le Comité de vérification a fait une auto-évaluation d'après le rapport 2000 du vérificateur général du Canada, plus précisément le chapitre 18 portant sur la régie des sociétés d'État et notamment sur les pratiques exemplaires des comités de vérification. Le comité a conclu qu'il se conforme à ces pratiques.

Lignes directrices (sommaire)

Ligne directrice 2

Objectifs liés à l'intérêt public

Le conseil d'administration de chaque société d'État devrait examiner ses objectifs liés à l'intérêt public et, périodiquement, le mandat qui lui est conféré par la loi pour s'assurer qu'ils sont toujours pertinents. Le conseil :

i) documente les objectifs liés à l'intérêt public

ii) évalue les compromis du moment à faire entre les objectifs liés à l'intérêt public et les objectifs commerciaux de la société

iii) évalue la pertinence de son mandat

Mesures prises

Le conseil s'est penché sur son mandat légal dans le passé. Il continuera d'en vérifier la pertinence lors de séances de planification stratégique ultérieures.

Ligne directrice 3

Communications

Le conseil d'administration de chaque société d'État devrait veiller à ce que la société communique efficacement avec le gouvernement, les autres intervenants et le grand public. Le conseil :

i) communique efficacement avec le gouvernement, les autres intervenants et le grand public

ii) soumet des rapports complets dans les délais indiqués

i) La Société s'acquitte de ses responsabilités en matière de communications de plusieurs façons, notamment avec la publication de son résumé du plan d'entreprise et de son rapport annuel. L'efficacité des communications est accrue par la présence au conseil de la SADC du surintendant des institutions financières, du sous-ministre des Finances, du gouverneur de la Banque du Canada et du commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Ces administrateurs siègent aussi au Comité de surveillance des institutions financières et au Comité consultatif supérieur du ministère des Finances, et peuvent également rencontrer des représentants de la SADC à diverses occasions.

Des représentants de la SADC rencontrent périodiquement, au besoin, le ministre de tutelle de la Société, le vérificateur général du Canada et des représentants d'autres ministères et agences.

Le président du conseil et le chef de la direction comparaissent devant des comités parlementaires sur demande.

La SADC consulte régulièrement les institutions membres sur des questions diverses.

La SADC a entamé la troisième année de son programme quinquennal d'information et de sensibilisation du public.

ii) Le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel de la SADC sont déposés au Parlement.

Lignes directrices (sommaire)

Ligne directrice 4

Relations entre le conseil et la direction

Le conseil d'administration et la direction des sociétés d'État devraient établir des relations de travail efficaces. Le conseil :

i) répartit les responsabilités

ii) établit les relations de travail

iii) établit les obligations de rendre compte

Mesures prises

i) Les descriptions de poste du président du conseil et du chef de la direction sont en vigueur, ainsi qu'un protocole d'entente sur les chevauchements de leur rôle respectif. Le conseil passera en revue ces documents au cours du prochain exercice.

ii) Il existe des liens de collaboration étroits entre le président du conseil et le chef de la direction qui assurent une rétroaction constante. Voir aussi le point 4 i) qui précède et le point 5 ii) qui suit.

iii) Conformément aux nouvelles lignes directrices de 2001 du Bureau du Conseil privé concernant la gestion du rendement des premiers dirigeants des sociétés d'État, le conseil de la SADC a mis en place un processus d'établissement des objectifs du chef de la direction pour l'exercice à venir ainsi qu'un système d'évaluation de son rendement.

Ligne directrice 5

Indépendance du conseil

Le conseil d'administration devrait s'assurer de son indépendance. Le conseil :

i) distingue entre le rôle du président du conseil et celui de chef de la direction

ii) tient des rencontres périodiques hors de la présence du chef ou des représentants de la direction

iii) veille à ce que les fonctionnaires siégeant au conseil exercent un jugement indépendant

iv) délègue des fonctions aux comités

v) recourt à des conseillers indépendants s'il y a lieu

vi) est sensibilisé aux questions de conflits d'intérêts

i) Voir le point 4 i) qui précède.

ii) Le chef de la direction n'est pas membre du conseil. Les dirigeants de la Société assistent régulièrement aux réunions du conseil. À chaque réunion du conseil, il y a une séance à huis clos réservée exclusivement aux administrateurs. Le Comité de vérification rencontre séparément le vérificateur interne et des représentants du Bureau du vérificateur général, à chaque réunion.

iii) Les nouveaux membres du conseil de la SADC reçoivent une note de service dans laquelle sont expliquées les responsabilités qui incombent aux fonctionnaires qui siègent au conseil à titre de membre d'office.

iv) Au cours de l'exercice, le conseil a entrepris de réviser le mandat de tous ses comités, et les a modifiés au besoin.

v) En 2001-2002, en consultation avec la direction de la SADC et sur l'autorisation du conseil, le Comité de vérification a retenu les services d'un conseiller financier indépendant au sujet d'une question particulière.

vi) La SADC dispose d'un *Code régissant les conflits d'intérêts* qui décrit les responsabilités des administrateurs à cet égard. Ces derniers rendent compte chaque année de toute possibilité de conflits.

Lignes directrices (sommaire)	Mesures prises
Ligne directrice 6 *Le poste de chef de la direction* Compte tenu de l'importance du poste de chef de la direction, le conseil d'administration de chaque société d'État devrait évaluer périodiquement ce poste ainsi que le rendement de son titulaire. Le conseil : i) évalue le poste de chef de la direction ii) évalue le rendement du titulaire de ce poste	i) et ii) Voir le point 4 iii) qui précède.
Ligne directrice 7 *Renouvellement du conseil* Le conseil d'administration de chaque société d'État devrait évaluer son efficacité et assurer son propre renouvellement. Le conseil : i) évalue son efficacité ii) contribue à son renouvellement	i) Le Comité de la régie de la Société envisagera la mise en place d'un processus d'évaluation périodique de l'efficacité du conseil et de chaque administrateur. ii) Mis à jour l'an dernier, le profil des administrateurs a été soumis au gouvernement, accompagné des résultats d'une analyse des écarts dans les attributs et compétences clés des administrateurs. La SADC a remis au ministre de tutelle et aux ministères concernés des noms de candidats du secteur privé que le gouverneur en conseil pourrait nommer au conseil de la SADC. La liste a fait l'objet d'une analyse des écarts dans les attributs et compétences clés des administrateurs avant d'être soumise aux autorités susmentionnées.
Ligne directrice 8 *Formation des administrateurs* Les administrateurs des sociétés d'État devraient avoir accès à des programmes d'orientation et de formation qui répondent à leurs besoins. Le conseil : i) veille à l'orientation des nouveaux administrateurs ii) veille à la formation permanente des administrateurs	La SADC offre des séances d'information complètes à tous les nouveaux administrateurs et organise périodiquement d'autres séances d'information officieuses. Les rapports soumis au conseil fournissent des renseignements de base complets sur chaque question.

Lignes directrices (sommaire)	Mesures prises
Ligne directrice 9 *Honoraires* Le conseil d'administration devrait examiner le mode de rémunération des administrateurs et déterminer s'il est satisfaisant.	Même si cet examen relève du mandat du Comité de la régie de la Société, la rémunération des administrateurs est fixée par le gouverneur en conseil.
Ligne directrice 10 *Responsabilité de la régie de la société* Le conseil d'administration devrait assumer la responsabilité de déterminer l'approche de la société d'État en matière de régie.	L'an dernier, le Comité spécial de la régie de la Société s'est penché sur diverses questions relevant de la régie d'entreprise. Le nouveau Comité de la régie de la Société reprendra cette responsabilité et fera des recommandations au conseil.

Respect des obligations légales de la SADC

En tant que société d'État, la SADC doit se conformer à diverses lois, y compris la *Loi sur la gestion des finances publiques*, en vertu de laquelle la SADC doit soumettre chaque année à l'approbation du ministre un plan d'entreprise (ainsi qu'un résumé de ce plan) et un rapport annuel. Le ministre dépose ensuite le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel de la SADC devant chaque chambre du Parlement.

En 2001-2002, la SADC a soumis au ministre son plan d'entreprise, résumé du plan d'entreprise et rapport annuel dans les délais prescrits par la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Au cours de l'exercice, la SADC a dû rendre compte de son respect des exigences légales concernant :

La *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

L'an dernier, la SADC a reçu trois demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et aucune demande n'était en suspens depuis la période précédente. Pour deux d'entre elles, la SADC a fourni l'information demandée dans les trente jours, et pour la troisième, elle a remis les renseignements demandés dans les soixante jours. Au 31 mars 2002, aucune plainte, enquête ou appel n'a été porté à l'attention de la SADC au sujet de ces demandes.

Pendant l'exercice, la SADC n'a reçu aucune demande en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La SADC est reconnue pour son rôle de leader dans l'application de la politique canadienne du multiculturalisme.

La santé et la sécurité au travail

La Société est assujettie à la partie II du *Code canadien du travail* et à ses règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. En vertu de la *Réglementation canadienne en matière de santé et de sécurité au travail*, la SADC doit soumettre chaque année à Développement des ressources humaines Canada (DRHC) un rapport sur les accidents, blessures et activités en matière de santé et de sécurité qui ont marqué l'année. La SADC n'avait aucun accident ni blessure à rapporter à l'égard de l'exercice écoulé.

Comme l'exige le *Code canadien du travail*, la SADC a mis en place un Comité de santé et de sécurité composé d'employés et de représentants de la direction. Le comité s'est réuni à dix reprises en 2001.

La SADC a remis à DRHC son rapport annuel pour l'année 2001 le 1er mars 2002. Il n'y avait aucune lacune à combler.

Les langues officielles

Le 28 mai 2001, la SADC a remis au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) son évaluation annuelle sur l'usage des langues officielles à la Société en 2000-2001, et le SCT a confirmé que la SADC remplissait ses obligations de façon satisfaisante.

L'équité en matière d'emploi

En vertu du paragraphe 18(6) de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, toute organisation comptant plus de cent employés a l'obligation de produire un

compte rendu sur les mesures qu'elle a prises au chapitre de l'équité en matière d'emploi et sur les résultats qu'elle a obtenus à cet égard. Vu le nombre de ses employés, la SADC n'a pas eu à produire de compte rendu ces trois dernières années, mais a continué de se conformer aux dispositions sur l'équité en matière d'emploi.

La SADC fait le suivi de ses progrès à ce chapitre et appuie diverses activités axées sur l'équité en matière d'emploi.

Le multiculturalisme

Le 10 décembre 2001, la SADC a remis au ministre du Patrimoine canadien son rapport sur les activités qu'elle a entreprises en vertu du Programme du multiculturalisme en 2000-2001. L'accroissement des activités de la SADC sur la scène internationale a multiplié les occasions de sensibilisation aux différences culturelles.

Dans son rapport annuel au Parlement sur le fonctionnement de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, Patrimoine canadien cite la SADC comme étant l'un des ministères ou organismes qui accueillent chaque année des délégations étrangères. Dans une lettre adressée à la SADC, Patrimoine canadien a reconnu le leadership de la Société dans l'application de la politique canadienne du multiculturalisme dans l'ensemble du système fédéral.

Renseignements utiles sur la SADC

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur les services qu'elle offre. Voici les coordonnées de la SADC ainsi qu'une liste de publications destinées à la fois aux consommateurs et aux institutions membres.

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Service d'information sans frais :
1 800 461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courrier électronique : info@sadc.ca
Télécopieur : (613) 996-6095

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest
Bureau 1200, C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

LA SADC S'EST ENGAGÉE À SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS À L'ASSURANCE-DÉPÔTS ET À LES RENSEIGNER SUR LES SERVICES QU'ELLE OFFRE.

Publications

Information du public

Brochures

Protection de vos dépôts

Liste des institutions membres de la SADC

Feuilles de renseignements

Dépôts en fiducie assurés par la SADC

Protection des dépôts en commun par la SADC

Couverture des dépôts après une fusion d'institutions membres

Protection des dépôts placés dans des régimes enregistrés

Assurance-dépôts : Renseignements essentiels

Assurance-dépôts : Au-delà de l'essentiel

Assurance-dépôts : Foire aux questions

Bulletins d'information à l'intention des institutions membres

Déclaration des dépôts assurés (2002-01)

Liens entre le site Web de la SADC et le répertoire des dépôts assurables des institutions membres (1999-02)

Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie : clarification (1998-03)

Répercussions de l'application du Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts (1998-02)

Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : Dernière phase d'application (1998-01)

Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : Deuxième phase d'application (1997-04)

Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : Première phase d'application (1997-02)

Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie : Divulgation de renseignements (1997-01)

Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie (1996)

Publications officielles

Rapport annuel

Résumé du plan d'entreprise

Documents divers

Normes des pratiques commerciales et financières saines (2001)

Lignes directrices concernant la mention de l'assurance-dépôts ou de la SADC par des tiers (1999)

Demande d'assurance-dépôts (2000)

Loi et règlements

Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada

Règlement administratif concernant les normes des pratiques commerciales et financières saines

Règlement administratif concernant les pratiques justifiant des augmentations de prime

Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie

Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts

Règlement administratif relatif à la police d'assurance-dépôts

Règlement sur les avis (indemnité relative à la restructuration d'institutions fédérales membres)

Règlement administratif sur les droits relatifs à la demande d'assurance-dépôts

Règlement administratif sur les intérêts payables sur certains dépôts

Règlement administratif sur les primes différentielles

Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts

Règlement administratif sur le versement discrétionnaire d'intérêts

Règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts

Revue financière

Analyse par la direction

Points saillants du bilan

Encaisse et placements

Au 31 mars 2002, le solde combiné de l'encaisse et des placements s'établissait à 985 millions de dollars, soit 326 millions en liquidités et placements à court terme et 659 millions en placements. Le rendement moyen pondéré a été de 3,36 pour 100. La provenance et l'utilisation de l'encaisse sont décrites de façon détaillée dans l'état des flux de trésorerie.

Encaisse et placements, 1998 – 2002

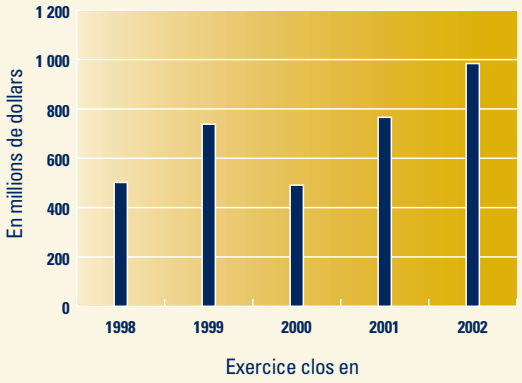

Stratégie de placement de la SADC

La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

(i) le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits ;

(ii) le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (*Lignes directrices*) que le ministre des Finances a émises à l'intention des sociétés d'État. La SADC a mis en oeuvre une politique de placement en vertu de laquelle elle ne peut investir que dans les titres des contreparties qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les *Lignes directrices*. De même, cette politique limite davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximum des montants et des échéances des placements que la Société peut faire auprès de chaque contrepartie ainsi acceptée. Enfin, la SADC ne fait des placements que chez les institutions membres qui se classent dans la meilleure catégorie suivant son barème annuel des primes différentielles.

Prêts et réclamations à recouvrer

Au cours de l'exercice, le solde des prêts et réclamations à recouvrer a diminué de 40 millions de dollars pour ainsi passer à 14 millions de dollars. Au 31 mars 2002, la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, demeurée inchangée depuis la fin de l'exercice précédent, se chiffrait à 6 millions de dollars. Il n'y avait plus aucun prêt à recouvrer à la fin de l'exercice écoulé,

puisque le solde des prêts non réglés au 31 mars 2001 a été remboursé au cours de l'exercice et que la Société n'a consenti aucun nouveau prêt. Quant au solde des réclamations à recouvrer, il sera lui aussi ramené à zéro une fois que les actifs des institutions faillies seront liquidés.

Actif d'impôts futurs

Au cours de l'exercice 2000-2001, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) en ce qui concerne la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon la nouvelle convention comptable, les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées lorsque l'utilisation de ces pertes est plus probable qu'improbable. Ainsi, la Société constate un actif d'impôt futurs dans ses états financiers pour l'exercice 2000-2001.

Suivant la recommandation de l'ICCA, l'actif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2002, cet actif s'élevait à 7 millions de dollars, soit une réduction de 76 millions de dollars par rapport au 31 mars 2001. Sur cette somme, 71 millions de dollars se rapportent à une réduction du revenu imposable estimatif des exercices ultérieurs qui tient essentiellement à deux facteurs. Premièrement, la SADC a réduit ses estimations de revenus de placement. Deuxièmement, la Société ne comptabilise plus dans ses prévisions du revenu imposable des exercices ultérieurs les intérêts créditeurs courus sur les prêts à recouvrer d'institutions membres faillies, puisque ces sommes sont déclarées irrécouvrables. Ces deux facteurs combinés expliquent la diminution du revenu imposable estimatif des exercices ultérieurs auquel peuvent s'appliquer les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, comme les pertes fiscales reportées sur les exercices ultérieurs.

Le solde (5 millions de dollars) de la réduction de l'actif d'impôts futurs représente la charge fiscale de la Société pour l'exercice prenant fin, qui a été ramenée à zéro grâce à l'utilisation d'une portion de l'actif d'impôts futurs.

Provision pour garanties

La provision pour garanties est passée de 43 millions de dollars, au 31 mars 2001, à 19 millions de dollars au 31 mars 2002, soit une baisse de 24 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2001-2002, la Société a versé 10 millions de dollars à la Banque Toronto-Dominion en vertu d'une entente de garantie de découvert, et réduit de 14 millions de dollars les engagements prévus au titre de cette entente. Tel qu'il est mentionné dans la note 7 complémentaire (Provision pour garanties), les garanties se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2002.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la Société risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au cours de l'exercice, la Société a examiné, avec le concours du Bureau du vérificateur général, sa méthode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts. Il est ressorti de cet examen que si la méthode utilisée était conforme aux pratiques actuelles du secteur, des améliorations pourraient être apportées aux variables sur lesquelles elle s'appuie, afin qu'elle puisse donner une estimation plus robuste. La Société a donc apporté des améliorations aux estimations à l'égard de la probabilité de défaillance des institutions membres et du pourcentage de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance ont été enrichis d'une approche tant historique que prospective. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la composante historique, tandis que pour la composante prospective des prévisions de défaillance, on a

fait appel aux services de Moody's KMV — une société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché, destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

La méthode d'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance a été révisée de sorte que la Société soit en mesure d'établir un chiffre plus représentatif des pertes auxquelles elle pourra s'attendre dorénavant. Le pourcentage de perte reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la Société depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

Les changements issus des améliorations apportées à la méthode d'estimation sont présentés comme une modification d'estimation comptable dans les états financiers de l'exercice qui prend fin. En conséquence, le montant estimatif de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est passé de 400 millions de dollars au 31 mars 2001 à 500 millions de dollars au 31 mars 2002.

Bénéfice net et surplus/déficit, 1998 – 2002

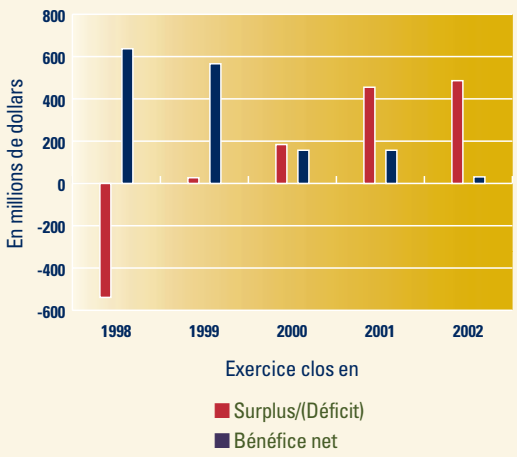

Points saillants de l'état des résultats et du surplus

La Société a clos l'exercice 2001-2002 avec un surplus de 486 millions de dollars, en hausse de 31 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 mars 2002, elle a enregistré un bénéfice net de 31 millions de dollars, c'est-à-dire des revenus de 191 millions de dollars défalqués des dépenses et des redressements totalisant 160 millions de dollars. Le bénéfice net est inférieur de 126 millions de dollars aux résultats de l'exercice 2000-2001, cette différence étant attribuable essentiellement au redressement de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et à la réduction de l'actif d'impôts futurs. Ces redressements sont en partie contrebalancés par les quelque 26 millions de dollars recouvrés de prêts et de réclamations que la Société avait radiés.

Le revenu en primes, établi à 140 millions de dollars au 31 mars 2001, est passé à 155 millions de dollars au 31 mars 2002. Cette hausse s'explique par l'augmentation du volume des dépôts assurés et par le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres.

Intérêts créditeurs / Frais d'exploitation 1998 – 2002

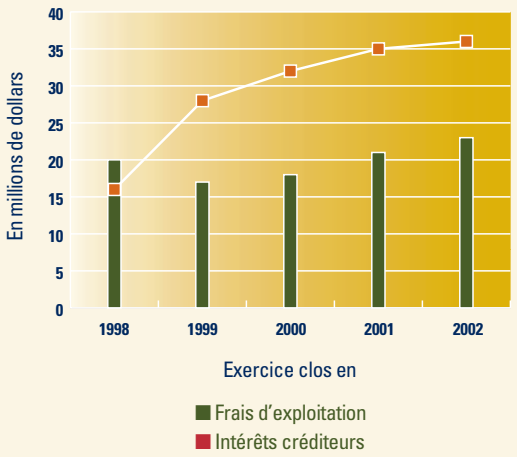

En 2001-2002, les intérêts créditeurs sur encaisse et placements se sont élevés à 36 millions de dollars (contre 35 millions de dollars en 2000-2001) et les frais d'exploitation, à 23 millions de dollars (contre 21 millions de dollars en 2000-2001).

État récapitulatif des données financières et statistiques

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos en	2002	2001	2000	1999	1998
Éléments tirés du bilan					
Encaisse et placements	985	766	491	738	502
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	500	400	400	400	400
Surplus (déficit)	486	455	184	27	(539)
Éléments tirés des flux de trésorerie					
Réclamations acquittées	–	–	–	–	–
Réclamations recouvrées	18	62	35	58	156
Prêts octroyés	–	–	–	–	–
Prêts recouvrés	22	40	82	73	208
Emprunts remboursés au Trésor	–	–	–	395	460
Garanties versées	10	10	515[a]	29	32
Éléments tirés de l'état des résultats					
Primes	155	140	134	515	531
Intérêts sur encaisse et placements	36	35	32	28	16
Frais d'exploitation	23	21	18	17	20
Intérêts sur emprunts au Trésor	–	–	–	8	46
Redressement des provisions pour pertes	86	(6)	(3)	(11)	(144)
Institutions membres					
Nombre d'institutions fédérales – banques	34	42	49	54	55
Nombre d'institutions fédérales – sociétés de fiducie et de prêt	48	49	50	47	45
Nombre d'institutions provinciales	9	10	10	12	12
Nombre total d'institutions	91	101	109	113	112
Nombre d'institutions faillies	–	–	–	–	–
Total des dépôts assurés (en milliards de dollars)	339	327	317	308	317
Effectif					
Nombre d'employés permanents[b]	95	86	86	83	80
Autres					
Rendement moyen de l'encaisse et des placements	3,36 %	5,46 %	5,70 %	5,16 %	–
Coût moyen des fonds	–	–	–	7,0 %	7,0 %
Taux de croissance des dépôts assurés	3,7 %	3,2 %	2,7 %	(2,8 %)	(3,4 %)

[a] Au cours de l'exercice 1999-2000, la Société a été appelée à acquitter les garanties de 500 millions de dollars qu'elle avait accordées aux acheteurs des actions privilégiées de redressement émises par Adelaide Capital Corporation.

[b] Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. Les postes vacants approuvés ne sont pas pris en compte.

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2001-2002

Bilan

Le total de l'actif s'établissait à 1 012 millions de dollars au 31 mars 2002, comparativement au total prévu de 958 millions de dollars. Cette différence est attribuable essentiellement au total de l'encaisse et des placements et au solde des réclamations à recouvrer. Le total de l'encaisse et des placements à la fin de l'exercice 2001-2002 a dépassé d'environ 33 millions de dollars les chiffres du plan, ce qui s'explique principalement par le fait que le total de l'encaisse et des placements enregistré en 2000-2001 se soit élevé à 81 millions de dollars de plus que prévu. Cet écart positif, combiné aux résultats des opérations de l'exercice qui prend fin, s'est traduit par un solde de l'encaisse et des placements de 985 millions de dollars. Les réclamations à recouvrer de 20 millions de dollars au 31 mars 2002 étaient supérieures de 11 millions de dollars au plan approuvé, étant donné les différences d'échelonnement de certains recouvrements attendus de diverses institutions en liquidation.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts a augmenté de 100 millions de dollars par suite de l'optimisation de la méthode de provisionnement dont il a été question plus haut.

État des résultats et du surplus

Au 31 mars 2002, les revenus s'élevaient à 191 millions de dollars, soit 3 millions de dollars de plus que prévu dans le plan. Le revenu en primes de 155 millions de dollars a dépassé de 12 millions de dollars les chiffres du plan en raison d'une augmentation du volume des dépôts assurés et du changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres. Les intérêts sur encaisse et placements ont atteint 36 millions de dollars à la fin de l'exercice, soit 9 millions de dollars de moins que prévu, en raison des rendements moins élevés liés aux baisses de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2002, le bénéfice net était de 31 millions de dollars, soit 154 millions de dollars de moins que prévu. Cette différence est principalement attribuable au redressement des provisions pour pertes de 87 millions de dollars et à la réduction de l'actif d'impôts futurs de 76 millions de dollars. Par suite du

redressement des provisions pour pertes, le total des dépenses a atteint 84 millions de dollars, soit 81 millions de plus que prévu. Ce redressement est attribuable à deux facteurs non prévus dans le plan : l'optimisation de la méthode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts et la réduction des engagements prévus au titre d'une entente de garantie. Le montant plus élevé que prévu des recouvrements de prêts et de réclamations impayés que la Société avait radiés est venu contrebalancer ce redressement.

Les frais d'exploitation se sont élevés à 23 millions de dollars par rapport au budget approuvé de 22 millions de dollars. La différence s'explique essentiellement par le coût plus élevé que prévu de la rémunération de l'effectif et des honoraires d'experts.

Le surplus de 486 millions de dollars enregistré à la fin de l'exercice était de 46 millions de dollars inférieur au plan. Cet écart est attribuable au solde d'ouverture du surplus supérieur au plan de 108 millions de dollars, ce solde tenant essentiellement au fait que la Société ait comptabilisé un actif d'impôts futurs dans ses états financiers 2000-2001, de même qu'au montant moins élevé que prévu du bénéfice net enregistré à la fin de l'exercice 2001-2002 (voir plus haut).

Plan d'entreprise 2002-2003

Compte tenu de sa saine situation financière actuelle, la Société a réduit de 50 % le taux de prime qui s'applique à chacune des quatre catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2002. Le revenu en primes pour l'exercice 2002-2003 devrait atteindre 80 millions de dollars. La Société s'attend également à toucher des intérêts sur encaisse et placements de 24 millions de dollars, ce qui devrait porter le total de ses revenus à 104 millions de dollars. Cette somme, défalquée du total net des dépenses établi à 20 millions de dollars, devrait produire un bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs de 84 millions de dollars.

Au 31 mars 2003, l'encaisse et les placements et le surplus devraient atteindre respectivement 1 044 millions de dollars et 654 millions de dollars. Le chiffre du surplus ne tient pas compte du redressement de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts qui devrait être opéré pour l'exercice en cours, étant donné que le processus d'optimisation du mode de provisionnement n'était pas terminé au moment d'établir la version définitive du Plan d'entreprise. Une fois opéré, le redressement de cette provision devrait réduire le surplus prévu de 100 millions de dollars pour le ramener à 554 millions de dollars.

Revenu en primes, 1998 – 2002

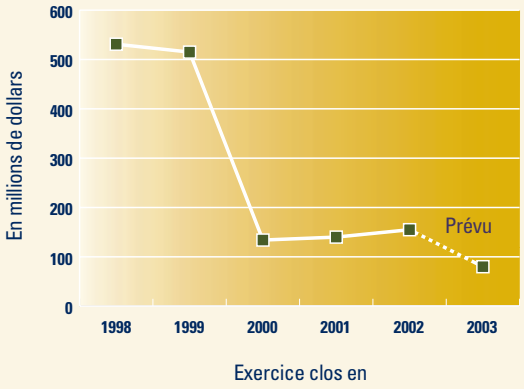

Bilan (au 31 mars 2002)

		Plan d'entreprise 2002–2003	Chiffres réels 2001–2002	Plan d'entreprise 2001–2002
		(en millions de dollars)		
Actif	Encaisse et placements	1 044	985	952
	Primes et autres débiteurs	5	5	–
	Immobilisations	1	1	2
		1 050	991	954
	Prêts à recouvrer	–	–	8
	Réclamations à recouvrer	–	20	9
	Provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer	–	(6)	(13)
		–	14	4
	Actif d'impôts futurs	10	7	–
	Total de l'actif	**1 060**	**1 012**	**958**
Passif	Créditeurs	6	7	6
	Provision pour garanties	–	19	20
	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	400	500	400
		406	526	426
	Surplus	654	486	532
	Total du passif et du surplus	**1 060**	**1 012**	**958**

État des résultats et du surplus (pour l'exercice clos le 31 mars 2002)

		Plan d'entreprise 2002–2003	Chiffres réels 2001–2002	Plan d'entreprise 2001–2002
		(en millions de dollars)		
Revenus	Primes	80	155	143
	Intérêts sur encaisse et placements	24	36	45
	Produits divers	–	–	–
		104	191	188
Dépenses	Frais d'exploitation	24	23	22[a]
	Redressement des provisions pour pertes	2	87	–
	Recouvrements de sommes radiées	(6)	(26)	(19)
		20	84	3
	Bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs	84	107	185
	Réduction de l'actif d'impôts futurs	13	76	–
	Bénéfice net	71	31	185
	Surplus au début de l'exercice	583	455	347
	Surplus à la fin de l'exercice	**654**	**486**	**532**

[a] Le montant des frais d'exploitation approuvé dans le Plan d'entreprise 2001-2002 à 2005-2006 était de 21 millions de dollars. Le conseil a approuvé un montant supplémentaire de 0,5 million de dollars destiné à la révision de la méthode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 12 juin 2002

La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, la provision pour garanties, l'actif d'impôts futurs et les prêts et les réclamations à recouvrer, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,

Jean Pierre Sabourin

Le premier vice-président aux finances et à l'administration
et directeur financier,

Bert C. Scheepers

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2002 et les états des résultats et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada

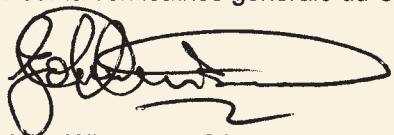

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 1er mai 2002

Bilan au 31 mars
(en milliers de dollars)

		Note	2002	2001
Actif				
	Encaisse et placements à court terme	4	325 671 $	203 572 $
	Placements	5	659 195	562 606
	Primes et autres débiteurs		5 171	137
			990 037	766 315
	Immobilisations		901	846
	Prêts et réclamations à recouvrer	6, 8	14 291	53 767
	Actif d'impôts futurs	10	7 040	83 148
			1 012 269 $	**904 076** $
Passif				
	Créditeurs		6 810 $	6 107 $
	Provision pour garanties	7, 8	19 000	43 000
	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	3, 8	500 000	400 000
			525 810	449 107
Surplus			486 459	454 969
			1 012 269 $	**904 076** $
Passif éventuel et engagements		12, 13		

(Voir les notes complémentaires.)

Approuvé par le conseil d'administration :

Un administrateur

Un administrateur

État des résultats et du surplus pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)

		Note	2002	2001
Revenus	Primes	11	154 646 $	139 989 $
	Intérêts sur encaisse et placements		36 104	35 044
	Produits divers		128	20 874
			190 878	195 907
Dépenses	Frais d'exploitation		22 775	20 801
	Redressement des provisions pour pertes	3, 8	86 376	(5 783)
	Recouvrements de sommes radiées		(25 871)	(7 349)
			83 280	7 669
	Bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs		107 598	188 238
	Réduction de l'actif d'impôts futurs		76 108	30 899
	Bénéfice net		31 490	157 339
	Surplus au début de l'exercice		454 969	297 630
	Surplus à la fin de l'exercice		**486 459** $	**454 969** $

(Voir les notes complémentaires.)

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)

	2002	2001
Activités d'exploitation		
Primes perçues	154 829 $	139 989 $
Réclamations recouvrées	17 556	61 728
Prêts recouvrés	21 920	40 350
Intérêts perçus	37 881	28 567
Sommes perçues en fin de liquidation	27	20 680
Recouvrement de sommes radiées	21 112	7 349
Autres sommes reçues	101	1 408
Versements au titre de garanties	(10 376)	(10 462)
Paiements à des fournisseurs et des employés	(21 739)	(20 579)
Autres sommes versées	(846)	(639)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	220 465	268 391
Activités d'investissement		
Achat de titres et de dépôts à terme	(1 125 339)	(819 374)
Remboursement de titres et de dépôts à terme	1 026 973	708 864
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(98 366)	(110 510)
Encaisse et placements à court terme		
Augmentation au cours de l'exercice	122 099	157 881
Solde au début de l'exercice	203 572	45 691
Solde à la fin de l'exercice	**325 671** $	**203 572** $

(Voir les notes complémentaires.)

Notes complémentaires
31 mars 2002

1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, élaborer des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

2 – Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, ii) la provision pour garanties, iii) l'actif d'impôts futurs et iv) la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer.

La Société revoit ces estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- L'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent.
- La mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés.

- La capacité de la Société à générer un revenu imposable suffisant pour tirer parti de l'avantage fiscal découlant du report de ses pertes fiscales sur des exercices ultérieurs.

- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et mandataires, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander la réduction ou l'augmentation, selon le cas, du taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Encaisse, placements à court terme et autres placements. Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

Prêts à recouvrer. La Société peut consentir des prêts aux institutions membres et à d'autres intéressés. De tels prêts ont avant tout pour objet d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières. Les modalités de ces prêts prévoient le remboursement du capital et des intérêts. Le cas échéant, les intérêts créditeurs sont inscrits au poste des produits divers.

Réclamations à recouvrer. La Société fait des réclamations contre des institutions membres, jusqu'à concurrence du montant qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, la Société dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation.

Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations (appelé « sommes perçues en fin de liquidation »), la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de ses réclamations.

Le cas échéant, ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation sont inscrites au poste des produits divers.

Provisions pour pertes et garanties. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes et garanties décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer – La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux prêts et réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les prêts et réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenus des mauvaises créances. Si la Société en vient à recouvrer des sommes à ce titre, celles-ci sont d'abord inscrites au titre des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La SADC calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la SADC est tenue de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de redressement des provisions pour pertes de l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes. Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Produits divers. La Société impute des intérêts sur les prêts qu'elle consent à des institutions membres et à d'autres intéressés. Lorsque, de l'avis de la Société, il existe un doute fondé quant au recouvrement des intérêts, ceux-ci continuent de courir mais ne sont pas inscrits à ce poste. En pareil cas, tout paiement reçu sert à réduire le solde dû, jusqu'à l'extinction du prêt. Les paiements ultérieurs sont constatés au poste des produits divers au moment où ils sont perçus.

Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont également inscrites au poste des produits divers quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

Régime de retraite. Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'employé et de l'employeur sont obligatoires et sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite.

Avantages sociaux futurs. À la cessation d'emploi, les employés ont droit à certains avantages sociaux déterminés en vertu de leur condition d'emploi. Le coût de ces avantages est imputé à l'exercice au cours duquel ils sont acquis par l'employé.

3 – Modification d'estimation comptable

Au cours de l'exercice, la Société a examiné sa méthode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts pour vérifier qu'elle repose bien sur les meilleures pratiques actuelles en la matière. Cet examen s'inscrit dans le processus permanent de mesure et de comptabilisation des pertes que la Société risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts des institutions membres. À la suite de cet examen, des améliorations ont été apportées aux estimations à l'égard de la probabilité de défaillance des institutions membres et du pourcentage de perte en cas de défaillance.

En raison de ces améliorations, le montant estimatif de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est passé de 400 millions de dollars au 31 mars 2001 à 500 millions de dollars au 31 mars 2002, comme l'indique la note 8.

4 – Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme comportent un terme à courir moyen pondéré de moins de 90 jours. Tous les placements à court terme de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2002			31 mars 2001		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Placements à court terme	324 719 $	3,49 %	49	203 217 $	5,65 %	43
Encaisse	952			355		
Total	**325 671 $**			**203 572 $**		

5 – Placements

Les placements comportent un terme à courir d'au moins 90 jours. Tous les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2002			31 mars 2001		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Bons du Trésor	275 988 $	3,36 %	224	291 896 $	5,27 %	189
Obligations	205 727	3,43 %	671	–	–	–
Acceptations bancaires	86 903	3,02 %	190	158 903	5,51 %	148
Billets de dépôt au porteur	82 873	3,09 %	207	72 601	5,68 %	121
Effets de commerce	–	–	–	29 725	5,24 %	115
Total partiel	**651 491**			**553 125**		
Intérêts courus	7 704			9 481		
Total	**659 195 $**	**3,30 %**	**360**	**562 606 $**	**5,39 %**	**164**

6 – Prêts et réclamations à recouvrer

Le solde des prêts non réglés au 31 mars 2001 a été remboursé au cours de l'exercice. Ces prêts étaient remboursables sur demande et portaient des taux d'intérêt variables déterminés en fonction du taux préférentiel ou du taux applicable aux bons du Trésor à 90 jours. Comme les critères régissant la comptabilisation d'intérêts créditeurs sur les prêts n'ont pas été remplis, aucun intérêt créditeur n'a été constaté au cours de l'exercice, comme c'était le cas à l'exercice précédent. De plus, la Société n'a consenti aucun nouveau prêt.

Au cours de l'exercice, la Société a constaté 27 000 $ en sommes perçues en fin de liquidation (comparativement à 21 millions en 2001).

	31 mars 2002	31 mars 2001
	(en milliers de dollars)	
Prêts à recouvrer	– $	21 920 $
Provision pour pertes	–	–
Prêts à recouvrer – net	–	21 920
Réclamations à recouvrer	20 291 $	37 847
Provision pour pertes	(6 000)	(6 000)
Réclamations à recouvrer – net	14 291	31 847
Total	**14 291 $**	**53 767 $**

7 – Provision pour garanties

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement par la Société d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Établies selon un système dégressif, elles resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2002.

La provision pour garanties s'élève à 19 millions de dollars au 31 mars 2002 (comparativement à 43 millions en 2001), tandis que la valeur nominale des garanties en cours consenties par la Société se chiffre à 201 millions de dollars au 31 mars 2002 (comparativement à 332 millions en 2001).

La valeur nominale représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement aux garanties fournies au 31 mars 2002. Elle ne correspond pas nécessairement au montant que la Société prévoit verser à un tiers pour respecter ses engagements au titre de ces garanties.

8 – Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2002, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2001.

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

	31 mars 2002					31 mars 2001
	(en milliers de dollars)					
	Prêts à recouvrer	Réclamations à recouvrer	Garanties	Pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	– $	6 000 $	43 000 $	400 000 $	449 000 $	473 000 $
Versements	–	–	(10 376)	–	(10 376)	(10 462)
Sommes radiées	–	–	–	–	–	(7 755)
Redressement des provisions pour pertes	–	–	(13 624)	100 000	86 376	(5 783)
Fin de l'exercice	– $	**6 000 $**	**19 000 $**	**500 000 $**	**525 000 $**	**449 000 $**

9 – Instruments financiers

Risque de crédit. La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme et de ses autres placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les prêts et réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolvables. Le recouvrement des prêts est lié directement à la capacité des institutions concernées à générer les liquidités nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations envers la Société à la date d'exigibilité. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation.

Juste valeur. Si l'on fait exception de l'encaisse, des placements à court terme et des autres placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses avoirs et engagements financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 2002 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme et des placements autres qu'en obligations, des primes et autres débiteurs et des créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée à l'échéance.

Les placements en obligations de la Société consistent uniquement en obligations du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2002, la juste valeur de ces placements établie d'après les prix observables du marché s'élève à 206 millions de dollars, soit un montant proche de leur valeur comptable.

La valeur comptable des prêts et des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des remboursements prévus au titre des prêts et réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable des provisions pour garanties et pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des paiements futurs au titre des garanties accordées, et des pertes sur les réclamations éventuelles.

10 – Impôt sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices et peut reporter certaines des pertes qu'elle a subies en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs.

L'avantage fiscal lié à ces pertes, de 181 millions de dollars, vient à échéance comme suit :

Exercice	Montant (en millions de dollars)
2003	88 $
2004	65
2005	28
Total	**181 $**

Une fraction non amortie du coût en capital, soit 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2001), ainsi qu'une portion de 8,4 millions de dollars (205 millions de dollars en 2001) du total des pertes reportées de 181 millions de dollars (458 millions de dollars en 2001) ont servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 7 millions de dollars (83 millions de dollars en 2001).

Au cours de l'exercice, l'actif d'impôts futurs a été réduit de 76 millions de dollars. Sur cette somme, 71 millions de dollars se rapportent à une réduction du revenu imposable estimatif des exercices ultérieurs résultant d'une révision des hypothèses économiques et d'un changement dans le traitement, à des fins fiscales, de certaines sommes à recouvrer d'institutions faillies. Le solde de 5 millions de dollars représente la charge fiscale de la SADC pour l'exercice qui prend fin.

11 – Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2, la Société assurait, au 30 avril 2001 et 2000, la valeur suivante en dépôts :

	2001	2000
	(en milliards de dollars)	
Institutions fédérales	337 $	325 $
Institutions provinciales	2	2
Total	**339 $**	**327 $**

En vertu du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 2001 à chacune des catégories est le suivant : 1/24 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1, 1/12 pour 100 pour la catégorie 2, 1/6 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/3 pour 100 pour la catégorie 4. À titre de comparaison, les taux en vigueur en 2001 sont les mêmes qu'en 2000, à l'exception du taux de la catégorie 4, qui était de 1/6 pour 100 des dépôts assurés.

12 – Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2002, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

13 – Contrats de location-exploitation

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) que la Société doit payer pour la location de ses locaux au 31 mars 2002 se ventile comme suit :

Exercice	Montant (en milliers de dollars)
2003	983 $
2004	983
2005	983
2006	1 024
2007	1 074
2008-2012	4 262
Total	**9 309 $**

14 – Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 2002.

Glossaire

Assurance distincte : Protection s'appliquant aux dépôts assurables détenus en propriété conjointe ou en fiducie, ou dans un REER, un FERR ou un compte de taxes hypothécaires. Voir couverture de base. *(Separate Coverage)*

Capital réglementaire : Fonds propres d'une institution financière servant à la protéger contre les pertes inattendues et constituant donc une mesure de protection pour les déposants et autres créanciers en cas de faillite. Conclu par les autorités de surveillance des pays du G-10, l'accord de Bâle de 1988 établit les paramètres de mesure du niveau des fonds propres et les ratios minimaux à atteindre, auxquels se réfère chaque autorité de surveillance. L'accord maintient le ratio minimal de fonds propres à 8 pour 100 de l'actif pondéré en fonction des risques, mais le BSIF a placé la barre à 10 pour 100 à l'endroit des institutions de dépôt fédérales. (*Regulatory Capital*)

Couverture de base : La SADC couvre les dépôts assurables qu'un déposant effectue en son nom auprès d'une même institution membre, jusqu'à concurrence de 60 000 $ (somme du capital investi et des intérêts courus). Les autres types de dépôts assurables (dépôts en commun ou en fiducie, sommes versées dans des REER, des FERR ou des comptes de taxes hypothécaires) sont couverts par une assurance distincte. (*Basic Coverage*)

Dépôt : Aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

(a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,

(b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. (*Deposit*)

Dépôt à terme : Dépôt à échéance fixe. Comparer avec dépôt à vue. (*Term Deposit*)

Dépôt à vue : Dépôt qui peut être retiré à n'importe quel moment et qui n'est assorti d'aucune échéance fixe. Comparer avec dépôt à terme. *(Demand Deposit)*

Dépôt de détail : Aux fins de l'assurance-dépôts, dépôts de moins de 150 000 $. (*Retail Deposit*)

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. (*Joint Deposit*)

Dépôts assurables : Dépôts couverts par l'assurance-dépôts en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. (*Eligible Deposits*)

Dépôts de courtier : Dépôts de détail effectués par des courtiers ou des agents à qui l'on verse une commission pour leur travail d'intermédiaire. (*Brokered Deposits*)

Dépôts de gros : Aux fins de l'assurance-dépôts, dépôts de 150 000 $ et plus. (*Wholesale Deposit*)

Dépôts placés dans des régimes enregistrés : Les dépôts assurables affectés à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) sont assurés séparément de tout autre dépôt assurable effectué au nom du même déposant, à la même institution membre. Les dépôts assurables versés dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ne sont couverts par une assurance distincte que s'ils constituent des dépôts en fiducie. (*Deposits Held in Registered Plans*)

Droits de renforcement du crédit : Droits spéciaux que la SADC peut être appelée à verser au Trésor en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* dans le cas où elle doit contracter des emprunts sur les marchés privés ou auprès du Trésor. (*Credit Enhancement Fee*)

Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales : Ce document, établi par le BSIF et la SADC, donne une vue d'ensemble des procédés d'intervention qui peuvent s'appliquer lorsqu'une institution financière sous réglementation fédérale ou une institution membre de la SADC éprouvent des difficultés. Il décrit les mécanismes de coordination entre le BSIF et la SADC, résume les circonstances dans lesquelles certaines mesures d'intervention peuvent être prises et définit une série de mesures progressives à prendre selon la situation où se trouve l'institution. (*Guide to Intervention for Federal Financial Institutions*)

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* qui, après avoir présenté une demande d'assurance-dépôts, a obtenu le statut de membre de la SADC. (*Member Institution*)

Institution membre fédérale : Institution financière membre de la SADC constituée sous le régime d'une loi fédérale. Voir institution membre provinciale. (*Federal Member*)

Institution membre provinciale : Institution financière membre de la SADC constituée sous le régime d'une loi provinciale. Voir institution membre fédérale. (*Provincial Member*)

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (*Ex Officio*)

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. (*Premiums*)

Règlement des faillites : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. (*Failure Resolution*)

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. (*Payout*)

Répertoire des dépôts assurables : Liste des produits de dépôt offerts par une institution membre, dont l'assurabilité a été confirmée au préalable par la SADC. Les institutions membres sont tenues de fournir une copie de leur répertoire aux consommateurs qui en font la demande. (*Deposit Register*)

Signe d'adhésion à la SADC : Signe rouge et blanc que les institutions membres de la SADC doivent afficher bien en vue à toutes leurs succursales ou dans tous leurs lieux d'affaires, attestant que l'institution est membre de la SADC et indiquant le numéro du service d'information téléphonique sans frais de la SADC. (*CDIC Membership Sign*)